

Bilan de la station de baguage de la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron Site Conservatoire du littoral de Plaisance Saint-Froult (Charente-Maritime)



Année 2018

Mentions légales

Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron¹

La Grange à Nouveau
Route de Plaisance
17780 Saint-Froult
05.46.82.42.85

Contact:

ROUSSEAU Pierre: pierre.rousseau@lpo.fr

ROBIN Frédéric: frederic.robin@lpo.fr

GUERRA CARANDE Julia: julia.guerra@lpo.fr, <https://github.com/burewimbi>

Rédaction: Philippe Delaporte (RNNMO), Pierre Rousseau (RNNMO)

Bilan et extraction de données: Julia Guerra Carande (RNNMO)

Mise en forme du bilan: Julia Guerra Carande (RNNMO), Frédéric Robin (LPO France)

Référence:

Rousseau P, Guerra Carande J, Delaporte P, Robin F, 2021. Bilan de la station de baguage de la Réserve Naturelle de Moëze-Oléron – Site Conservatoire du littoral – St Froult (Charente-Maritime). Année 2018. 49 Pages.

Compilé le 14/04/2021

Table des matières

Mentions légales	1
Remerciements	5
1 La RNN de Moëze-Oléron – situation géographique	7
2 La station de baguage de Plaisance	9
2.1 Historique et protocoles	9
2.2 Localisation et descriptif du site	10
2.3 Protocoles nationaux	11
2.4 Site national de formation de bagueurs	15
3 Suivi de la station de Plaisance	16
3.1 Synthèse interannuelle des captures	16
3.1.1 Synthèse interannuelle des controles	19
3.1.2 Effort interannuel de captures	21
3.2 Thème SEJOUR	22
3.2.1 Nombre annuel de captures	22
3.2.2 Effort interannuel de captures	24
3.2.3 Evolution interannuelle du nombre d'individus	25
3.2.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)	28
3.3 Thème PHENO	30
3.3.1 Nombre annuel de captures	30
3.3.2 Effort interannuel de captures	32
3.3.3 Evolution interannuelle du nombre d'individus	33
3.3.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)	36
3.4 Thème STAGE	38
3.4.1 Captures de l'année	38
3.5 Thème STOC Capture	39
3.5.1 Nombre annuel de captures	39
3.5.2 Evolution interannuelle du nombre d'individus	41
3.5.3 Synthèse annuelle des controles	42
3.5.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)	43
4 Bibliographie et webgraphie	44
5 ANNEXE 1: Récapitulatif historique des captures sur la station (2000-2018)	46

Table des figures

1	Situation géographique de la RNNMO	7
2	Secteur continental de la RNNMO et du site Conservatoire de Plaisance	9
3	Cartographie des filets PHENO, SEJOUR.	11
4	Calendrier récommandé de repasses PHENO et SEJOUR	13
5	Situation de la station STOC 47.	14
6	Evolution interannuelle des captures, tous protocoles confondus (STOC, HALTE, PHENO, SEJOUR, STAGE)	16
7	Nombre de controles de l'année par rapport à leur année de baguage (tous protocoles)	19
8	Pays émetteurs de la bague des controles étrangers depuis 2000	20
9	Evolution interannuelle de l'effort de captures (tous protocoles)	21
10	Actions 2018 et moyenne à 5 ans - protocole SEJOUR	22
11	Baguages et controles des 23 espèces, 2018 - SEJOUR	23
12	Evolution du nombre de jours d'ouverture des filets depuis la mise en place du protocole SEJOUR	24
13	Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs transsahariens.	26
14	Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs partiels ou courte distance.	27
15	Actions 2018 et moyenne à 5 ans - protocole PHENO	30
16	Baguages et controles des 23 espèces, 2018- PHENO	31
17	Evolution du nombre de jours d'ouverture des filets depuis la mise en place du protocole PHENO	32
18	Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs transsahariens.	34
19	Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs partiels ou courte distance.	35
20	Évolution des captures sur le protocole STAGE	38
21	Évolution des captures sur le protocole STOC	39
22	Baguages et controles des 23 espèces, 2018 - STOC	40
23	Nombre de controles de l'année par rapport à leur année de baguage (protocole STOC)	42

Liste des tableaux

1	Captures de l'année des bagueurs agréés	5
2	Captures de l'année des bagueurs stagiaires	5
3	Bilan des captures de l'année par espèce	17
4	Différences en nombre d'individus capturés -2017-2018-SEJOUR	25
5	Détail par espèce des captures de l'année - SEJOUR	28
6	Différences en nombre d'individus capturés -2017-2018-PHENO	33
7	Détail par espèce des captures de l'année - PHENO	36
8	Différences en nombre d'individus capturés -2017-2018-STOC	41
9	Détail par espèce des captures de l'année - STOC	43
10	Détail par espèce des captures à Plaisance depuis l'année 2000	46

Remerciements

La Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron tient à remercier tous les bénévoles aides-baguteurs étant passés par la station de baguage de Plaisance au courant de la saison. Celle-ci ne pourrait pas fonctionner de manière pérenne sans ce soutien précieux auprès des baguteurs titulaires du site.

Les deux tableaux ci-dessous récapitulent les baguteurs et aides-baguteurs s'étant relayés ainsi que le nombre d'oiseaux bagués pour chaque personne.

Nous remercions aussi chaleureusement nos partenaires nous permettant de faire tourner cette station de baguage nationale :

- Le CRBPO.
- Le Conservatoire du littoral (Cdl).
- Le conseil Départemental de Charente-Maritime.
- La DREAL Nouvelle- Aquitaine.

Table 1: Synthèse des captures faites par les baguteurs agréés en 2018.

BAGUEUR	Total captures	Total espèces
DELAPORTE, Philippe	510	30
GOUELLO, Thomas	3720	50
JOMAT, Loïc	125	21
ROUSSEAU, Pierre	1413	39

Table 2: Synthèse des captures faites par les aides-baguteurs en 2018.

AIDE-BAGUEUR	Total captures	Total espèces
BABKA, Luc	143	17
BATARD, Romain	251	21
BERQUEZ, Benoit	227	27
BLANC, Bastien	106	18
BLANC, Jean-François	498	25
BONNET, Romain	86	16
CALLARD, Benjamin	309	20
COLLET, Julien	114	21
DAGONET, Thomas	508	32
DELACROIX, Lucie	1	1
DELACROIX, Rose	1793	48
DELZONS, Olivier	136	20
DESCHAMPS, Julie	262	30
DUVIGNEAU, Patrice	166	16

FONTENEAU, Frederic	166	19
FRETIN, Marie	601	37
FUCHS, Jerome	200	18
FUENTES-RODRIGUEZ, Tatiana	226	20
GENIN, Alexandre	148	19
GERVOT, Meryl	313	26
GOEPFERT, Melissa	173	15
GRANDPIERRE, Matthias	643	29
LAIGNEAU, Frederic	288	20
LANDEAU, Remi	913	31
LEGAY, Etienne	133	17
LEONCINI, Antoine	491	30
MACHOUK, Hichem	466	29
MANOURY, Morgane	371	19
MARC, Richard	178	21
MARTINEAU, Alexis	10	6
MIRO, Camille	189	20
PARDONNET, Sylvia	340	24
PASSERAULT, Maxime	52	10
PERROTIN, Jean-Baptiste	41	16
PICQ, Herve	109	20
PRIOUL, Mathis	118	17
RENAUDINEAU, Herve	160	19
ROCHETEAU, Vincent	15	7
ROUET, Flavie	261	19
SERREAU, Pierre	32	9
SOUCHET, Maxime	210	19
VALETTE, Colombe	154	20
VILLA, Olivier	195	22
WINN, Ilona	16	11
ZIMMERMANN, Laurent	176	23

1 La RNN de Moëze-Oléron – situation géographique

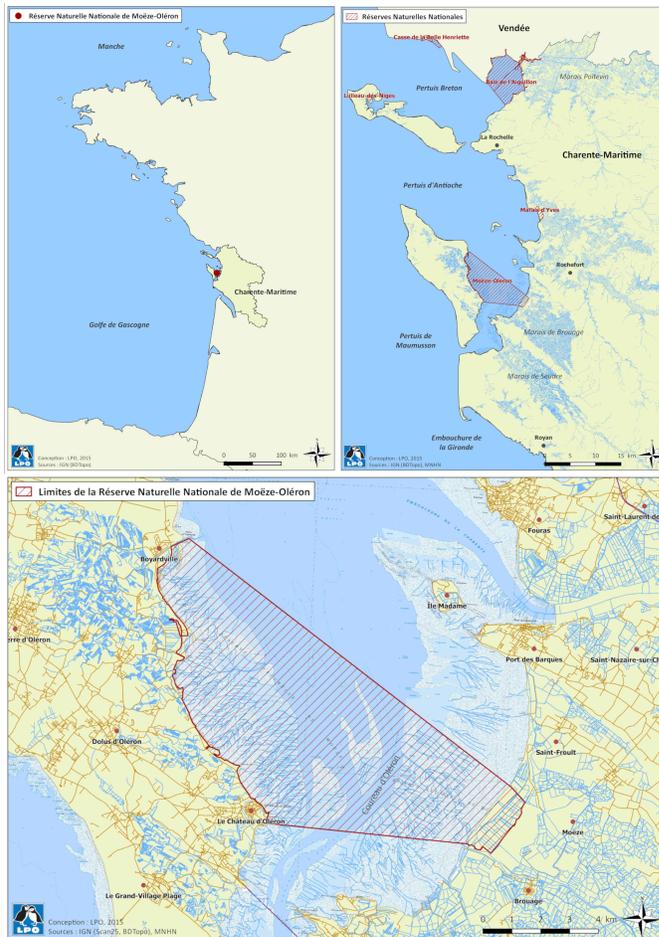


Figure 1: Situation géographique de la RNNMO

Moëze (Figure 2).

Cet ensemble d'habitats littoraux et rétro-littoraux forment une mosaïque de milieux ouverts représentatifs des marais cotiers. Ils constituent ainsi un échantillon représentatif des milieux littoraux centre-atlantique, et intègrent notamment les éléments physiographiques suivants :

- Les vastes vasières intertidales soumises au balancement des marées et situées de part et d'autre du Coureau d'Oléron, zone de passage entre les Pertuis d'Antioche et de Maumusson.
- Les polders de la partie terrestre couverts de prairies naturelles (marais « plats ») ainsi que d'anciens marais salants et de baisses à caractère lagunaire (marais « gâts »).

La Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron (RNNMO¹) et le site Conservatoire du littoral (Cdl) de Plaisance sont situés sur le littoral centre-atlantique de la France métropolitaine (Figure 1). Elle est localisée dans le sud des Pertuis charentais, à mi-chemin entre La Rochelle et Royan (Région Nouvelle-Aquitaine, département de la Charente-Maritime). Couvrant officiellement plus de 6.550 ha, dont près de 6.200 ha en Domaine Public Maritime (DPM), le site protégé correspond à la façade littorale des marais de Brouage et de l'île d'Oléron, vaste complexe de marais littoraux couvrant plus de 12.000 ha.

Le secteur continental de la RNNMO et la propriété du Cdl de Plaisance sont situés sur les communes de Saint-Froult et de

- Les flèches et cordons sableux de la cote oléronnaise et de l'anse de Saint-Froult, en perpétuel remaniement à cause du jeu des courants et des flux sédimentaires. Elles se caractérisent par une végétation de type dunaire et favorisent à leur abri le développement de prés salés.
- Le cordon dunaire fossile de Plaisance (dune grise de Gascogne²), en mosaïque avec des milieux buissonnants, lui-même endigué, abrite la plus forte biodiversité spécifique des habitats terrestres de l'espace protégé.

2 La station de baguage de Plaisance

2.1 Historique et protocoles

En préambule, tous les programmes d'étude nécessitant la capture à des fins de baguage des oiseaux sont encadrés par la loi, et ne peuvent être mis en œuvre qu'après validation par le Centre de Recherche sur la Biologie des Populations d'Oiseaux – Muséum National d'Histoire Naturelle (CRBPO-MNHN³). Seuls les bagueurs diplômés et à jour de leur autorisation annuelle de baguage sont habilités à pratiquer.

Situé sur l'un des axes majeurs de migration, « l'East atlantic flyway » qui draine les populations d'oiseaux entre leurs zones holarctiques, paléarctique de nidification et celles d'hivernage du sud-ouest de l'Europe à l'Afrique. L'attrait du site de Plaisance a été testé dès 2001 lors de la halte migratoire postnuptiale des passereaux. Ce test s'est avéré positif et est désormais confirmé: les haies et massifs buissonnants riches en baies (sureaux, ronces, prunelliers. . .) offrant une riche source de sucres d'assimilation rapide pour des milliers de passereaux.

Par ailleurs, l'urbanisation croissante du littoral et la gestion inadaptée des espaces non urbanisés contribuent à faire disparaître les habitats semi-ouverts, les friches buissonnantes, les dunes arbustives qui représentent autant de zones de refuge pour les centaines de milliers de passereaux qui survolent le littoral charentais. Une meilleure connaissance des flux et des communautés de passereaux utilisant le site protégé est donc indispensable. De fait, ces précisions permettent de définir la nécessité de conservation ou la restauration de corridors migratoires, même pour des passereaux encore relativement communs à ce jour. Un suivi annuel par le baguage a donc été structuré, et intégré par la suite au protocole national du CRBPO/MNHN, dit « Halte migratoire », qui a évolué depuis 2014 vers 2 programmes distincts et



Figure 2: Secteur continental de la RNNMO et du site Conservatoire de Plaisance

complémentaires:

- SEJOUR⁴ (approche CMR des durées de stationnement spécifique en rapport avec la prise de poids).
- PHENO⁵ (phénologies spécifiques par classes de sexe et d'âges, interactions possibles avec les effets du réchauffement global – chronologies et populations biogéographiques).

A ces protocoles inscrits dans la durée, plusieurs opérations de baguage relatives à d'autres thématiques ont été conduites temporairement à partir de 1990 (Programme Alouette, dortoir, stage, paludicoles. . .).

Fin 2020, la base de données de la réserve sur l'ensemble de ces thématiques comportait près de 225 000 lignes de données dont 184 360 pour la migration postnuptiale (HALTE, PHENO, SEJOUR), représentant l'une des plus anciennes et importantes de France pour les passereaux terrestres.

Enfin, pour information, mentionons également sur le site d'étude postnuptiale le fonctionnement d'une station STOC – capture⁶ depuis 2000. L'équipe de la réserve s'est également investie dans la conduite ou la participation à différents programmes personnels CRBPO (Echasse blanche, canards de surface, Faucon crécerelle. . . , et limicoles cotiers⁷). Ce dernier programme, toujours actif, en collaboration scientifique avec le laboratoire LIENSs – CNRS – La Rochelle Université a débuté en 2001⁸.

L'ensemble des programmes de baguage en pratique sur le site protégé est encadré par le plan de gestion 2017/2026 de la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron et du site de Plaisance⁹.

2.2 Localisation et descriptif du site

Le site de capture (dune fossile du lieu- dit Plaisance) s'étend sur près de 14 hectares au pic de l'activité de baguage (en termes de linéaire de filet déployé), c'est-à-dire lors des sessions STAGE.

Les habitats dunaires qui le composent sont encadrés par des prairies subhalophiles, l'ensemble est à ce jour poldérisé depuis les années 60. Comme exposé précédemment, près du 60 % de la surface correspond à l'habitat Corine Biotope 16.222² «Dunes grises de Gascogne», espace ouvert en mosaïque avec des milieux buissonnants à boisés: Lettes dunaires (Corine 16.3¹⁰), Fourrés dunaires mixtes (Corine 16.252¹¹), Dunes boisées (Corine 16.29¹²) et Frênaies (Corine 44.3¹³). Les essences buissonnantes et arbustives majoritaires sont la Ronce commune, l'Épine noire (Prunellier), l'Épine blanche (Aubépine), le Sureau noir, le Troène commun, et le Frêne commun. Les actions de gestion déployées consistent en un pâturage ovin

localisé, restreint dans le temps, et par un broyage circonscrit des ronciers pour éviter la fermeture de l'habitat européen prioritaire de la Dune grise de Gascogne.

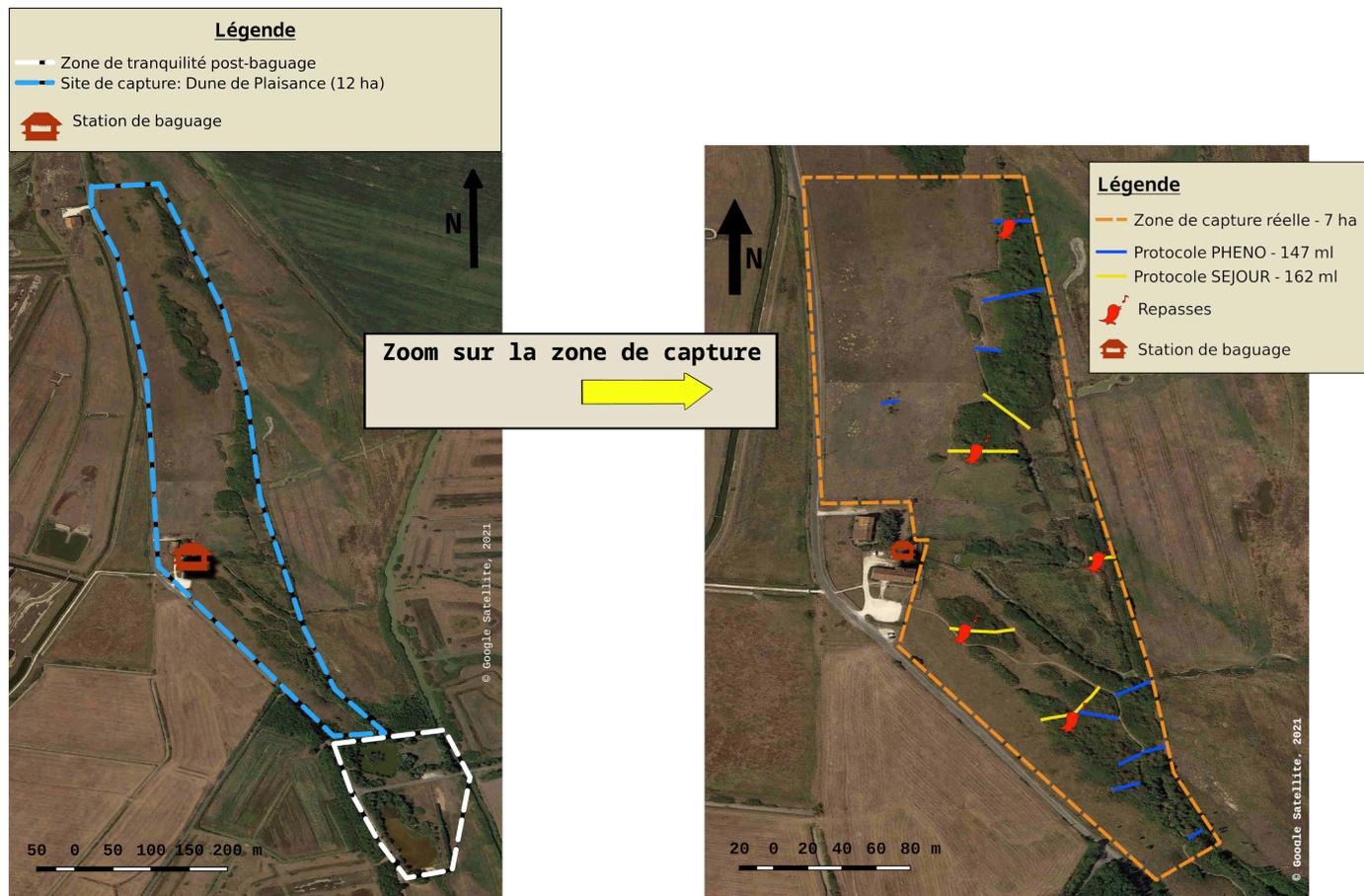


Figure 3: Situation de la station de baguage et emplacements des filets PHENO et SEJOUR

2.3 Protocoles nationaux

Comme évoqués en 2.1, les protocoles ont évolué et se sont succédés sur la station de baguage en lien avec les directives du CRBPO. Depuis 2015 les programmes PHENO et SEJOUR sont mis en œuvre lors de la migration postnuptiale, auxquels il faut ajouter des sessions de baguage dites «STAGE» lors des temps de formation et de qualification de futurs bagueurs.

En pratique, les filets sont déployés au nord et au sud du «Carbet de baguage» (Cf.

Figure 3), généralement de la dernière décade de juillet à la seconde de novembre (extrêmes: 09/07 à 06/12). L'ouverture des filets débute dans l'heure qui précède le lever du soleil; les repasses audio, 1 heure avant le jour. Les relèves au filet sont classiquement espacées d'une demie-heure, rapprochées lors de conditions météo risquées (vent soutenu, pluie, fortes chaleurs...); et si la situation empire les filets sont mis en berne. Le baguage intervient dès le retour à l'atelier (souvent deux tables en activité simultanée, l'une PHENO, l'autre SEJOUR lorsque les deux protocoles fonctionnent en même temps). La fermeture des filets intervient généralement entre 12 et 13 heures. Les heures de début de session de capture (HS) et leur durée (DS) sont obligatoirement documentées.

Le protocole SEJOUR⁴ (n° CRBPO 882) est mis en œuvre chaque année (non réalisé en 2020) dès lors que la capacité en personnel bagueur est suffisante pour assurer une à plusieurs sessions à minima de 10 jours consécutifs. 162 mètres de filets sont déployés en 5 lignes. 31 espèces cibles ont été retenues: ACRSCH – ACRSCI – ALCATT – ANTPRA – ANTTRI – CARCAR – CARCHL – CARINA – CETCET – ERIRUB – FICUCA – HIPPOL – FRICOE – JYNTOR – LOCNAE – LUSMEG – LUSSVE – MUSSTR – PASDOM – PHOPHO – PHYCOL – PHYLUS – REGIGN – REGREG – SAXRUB – SYLATR – SYLBOR – SYLCOM – TURILI – TURMER – TURPHI.

Le 2ème protocole PHENO⁵ (n° CRBPO 881) est réalisé sur la base d'au moins une capture hebdomadaire sur la totalité de la migration postnuptiale. Le linéaire minima de filets en phase de capture est de 60 mètres, le maxima n'est pas limité. Ce protocole a été mené chaque année depuis 2015, il est plus souple en termes d'investissement humain. 45 espèces cibles ont été retenues: ACRSCH – ACRSCI – AEGCAU – ALCATT – ANTPRA – ANTTRI – CARCAR – CARCHL – CARINA – CETCET – EMBCIT – EMBSCH – ERIRUB – FICUCA – HIPPOL – FRICOE – JYNTOR – LANRIO – LANSEN – LOCNAE – LUSMEG – LUSSVE – MUSSTR – OENOEN – PARCAE – PARMAJ – PASDOM – PHOOCH – PHOPHO – PHYCOL – PHYLUS – PRUMOD – REGIGN – REGREG – SAXRUB – SAXTOR – SYLATR – SYLBOR – SYLCOM – STUVUL – TROTRO – TURILI – TURMER – TURPIL – TURPHI.

Pour ces deux programmes, un calendrier décadaire prévoit les repasses audio à actionner en relation étroite avec la phénologie de la migration des espèces (voir

Figure 4).

20/07 au 29/07	30/07 au 09/08	10/08 au 19/08	20/08 au 29/08	30/08 au 09/09	10/09 au 19/09	20/09 au 29/09	30/09 au 09/10	10/10 au 19/10	20/10 au 29/10	30/10 au 09/11	10/11 au 19/11	20/11 au 30/11
20-juil	30-juil	10-août	20-août	30-août	10 sept.	20 sept.	30 sept.	10 oct.	20 oct.	30 oct.	10 nov.	20 nov.
SYLCOM + SYLBOR + LUSMEG												
				SYLCOM + SYLBOR + SYLATR								
								SYLATR + ERIRUB + PHYCOL				
ACRSCH + ACRSCI + PHYLUS												
					ACRSCI + PHYLUS + PHYCOL							
									TURMER + TURPHI + TURILI			
		FICUCA + PHOPHO + LOCNAE										
		JYNTOR + SAXRUB + MUSSTR										
									CARINA + CARLIS + FRICOE			
2 POSTES		4 POSTES						3 POSTES				

Figure 4: Calendrier recommandé de repasses PHENO et SEJOUR

Le STOC Capture⁶, le Suivi Temporel des Oiseaux Communs est mené (sous l'égide du CRBPO-MNHN) depuis l'année 2000 sur le site de la Dune de Plaisance (Figure 5).

La station n°47 est composée de 26 filets répartis sur les 12 hectares du site (cf. chapitre 2.2 pour le descriptif habitat). La densité de filet (unité de 12m) est de 2,16 à l'hectare. Valeur à ajuster à 4,3 filets par hectare d'habitats buissonnant à arbustif.

Ce protocole intervient au printemps dans le but d'étudier la dynamique des populations des oiseaux nicheurs communs (communauté, survie locale intra et interannuelle, production et effectifs intra et interannuels de jeunes, classes d'âges et de sex-ratio, recrutement des individus, biométrie et conditions corporelles, . . .).

Trois sessions de capture sont menées, et ont lieu vers le 15 des mois de mai et juin et autour du 10 juillet pour l'ultime session annuelle. Pour chaque session, deux équipes sont nécessaires, divisant ainsi la zone en : - équipe nord – 12 filets, - sud 14 filets). Les oiseaux sont démaillés et bagués à proximité du filet afin de limiter l'impact de la capture en période de reproduction. La biométrie, longueur de l'aile pliée, du tarse, prises de la masse corporelle et du taux d'adiposité ne n'est pas obligatoire (à l'exception des espèces pour lesquelles la biométrie est le seul élément diagnostique pour sexer), mais bienvenue, et cela à l'appréciation du bagueur fonction de la densité des oiseaux capturés, la priorité étant de réduire au maximum la manipulation de chaque oiseau capturé (femelle en phase d'incubation, mâle au nourrissage, jeune sub-volant non émancipé. . .). Sont également demandés, les indicateurs de l'état de santé et la mue pour chaque oiseau capturé.

Un bilan (année n-1) est annuellement généré par le CRBPO sur les indicateurs du fonctionnement intra et interannuel des populations des oiseaux communs de la station STOC n°47 de Plaisance, et replacé à l'échelle comparative des autres stations STOC en France (Figure 5). Ce bilan est consultable sur l'onglet "Documents"⁹ de notre site web.

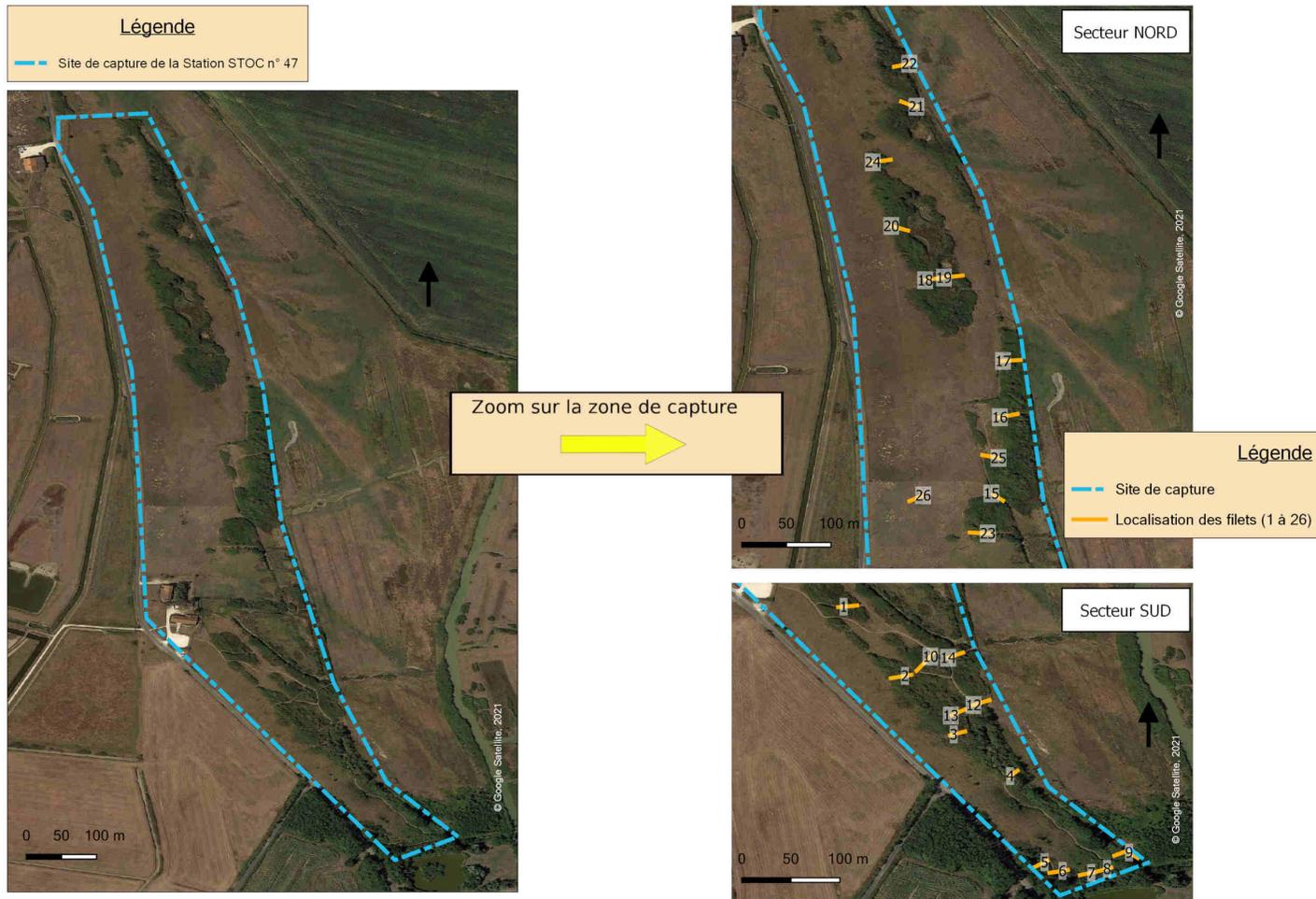


Figure 5: Situation de la station STOC 47.

Enfin, le protocole STAGE¹⁴ réalisé et réservé à l'intention des bagueurs en formation ou en qualification, peut temporairement s'ajouter aux deux autres programmes précités. Des sessions de captures peuvent dans ce cadre être organisées au-delà des lignes de filets habituelles et également en fin d'après-midi. Les repasses audio, peuvent aussi concerner des espèces non ciblées par les PHENO et SEJOUR.

2.4 Site national de formation de bagueurs

Annuellement des aides-bagueurs en formation, de tout niveau sont accueillis à la station pour se former à la pratique du baguage durant la migration postnuptiale. Le site accueille (hors semaines de stages intensifs), des aides bagueurs (maximum 2 en simultané) pour une période minimale d'une semaine. Ils bénéficient d'une formation pratique dispensée par les bagueurs titulaires de la RNNMO. Depuis 2004, 208 aides bagueurs ont été concernés.

Dès 2004, des stages intensifs (LPO, ATEN, AFB et OFB)¹ ont été organisés, à raison de un à deux stages par an permettant d'accéder au niveau 1-2 et 3-4 du carnet de formation du CRBPO. Ces formations accueillent des groupes de 6 à 12 stagiaires en simultanée. Elles ont été proposées de 2007 à 2019 dans le cadre du catalogue de formation de l'Office Française pour la Biodiversité (OFB) et anciennement ATEN et AFB. Les autres années, elles ont été organisées par la LPO. Hors de ces stages de formation au tronc commun du diplôme de bagueurs d'oiseaux sauvages, la RNNMO avec ou sans l'OFB a mené des stages de bagueurs spécialistes à la capture des limicoles cotiers (5 sessions). En cumulé, 352 stagiaires ont été accueillies sur la période 2004 à 2020.

En plus de la formation continue des aides-bagueurs et des stages intensifs, la RNNMO est l'un des trois sites historiques de qualification pour l'obtention du permis de baguer en France. Les deux autres sites réguliers étant le Fort-Vert dans les Hauts de France et la Réserve Naturelle Nationale du Viguierat en Camargue dans les Bouches du Rhone.

Durant 5 à 6 jours, par session, quatre qualifiants sont évalués dans des conditions réelles par un examinateur du CRBPO.

1. ATEN: Atelier Technique des Espaces Naturels – AFB: Agence Française pour la Biodiversité – OFB : Office Français de la Biodiversité.

3 Suivi de la station de Plaisance

3.1 Synthèse interannuelle des captures

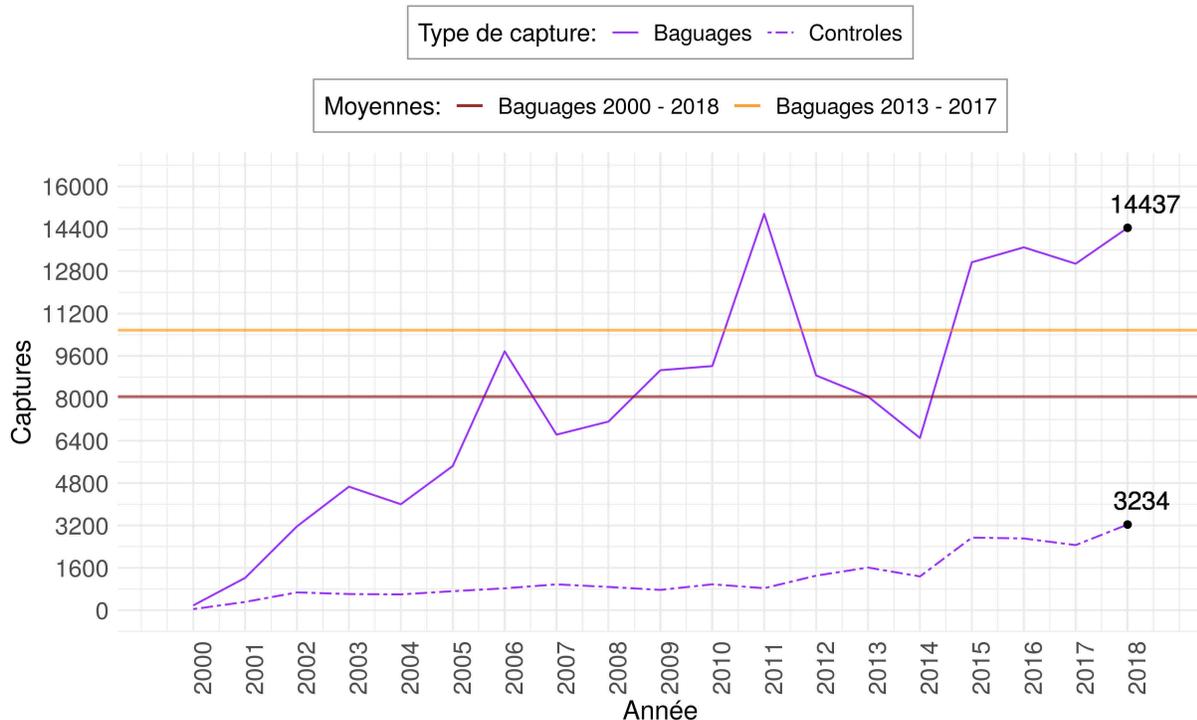


Figure 6: Evolution interannuelle des captures, tous protocoles confondus (STOC, HALTE, PHENO, SEJOUR, STAGE)

Le nombre d'actions de **baguage** de l'année 2018 est de 14.437, tous protocoles confondus. Ce chiffre est de 13.082 actions de baguage en 2017. La moyenne d'actions de baguage des 5 dernières années avant 2018 est de 10.573 baguages. La moyenne globale mise à jour avec les données 2018 est de 8.064 baguages.

Le nombre d'actions de **contrôle** de l'année 2018 est de 3.234, tous protocoles confondus. ce chiffre est de 2.458 en 2017. La moyenne des actions de contrôle des 5 dernières années avant 2018 est de 2.034 contrôles. La moyenne globale mise à jour avec les données 2018 est de 1.238 contrôles.

Parmi les espèces cibles de la station de baguage de Plaisance, 23 espèces seront détaillées dans cette synthèse: Moineau domestique (PASDOM), Bouscarle de Cetti (CETCET), Martin-pêcheur d'Europe (ALCATT), Grive musicienne (TURPHI), Merle noir (TURMER), Fauvette à tête noire (SYLATR), Pouillot véloce (PHYCOL), Rougegorge familial (ERIRUB), Gorgebleue à miroir (LUSSVE), Rossignol philomèle (LUSMEG),

Fauvette grisette (SYLCOM), Fauvette des jardins (SYLBOR), Tarier des prés (SAXRUB), Pouillot fitis (PHYLUS), Rougequeue à front blanc (PHOPHO), Gobemouche gris (MUSSTR), Locustelle tachetée (LOCNAE), Torcol d'Europe (JYNTOR), Hypolaïs polyglotte (HIPPOL), Gobemouche noir (FICUCA), Rousserolle effarvate (ACRSCI), Phragmite des joncs (ACRSCH), Tarier pâtre (SAXTOR).

Table 3: Bilan des captures 2018 par espèce, tous protocoles confondus. Les pourcentages sont calculés par rapport au total de baguages et contrôles. Données rangées par ordre décroissant du total de baguages.

ESPECE	CODE	Baguages	Controles	% du total baguages	% du total controles
Rougegorge familier	ERIRUB	1299	486	9	15
Pouillot véloce	PHYCOL	1066	81	7,4	2,5
Fauvette grisette	SYLCOM	956	327	6,6	10,1
Moineau domestique	PASDOM	845	95	5,9	2,9
Pouillot fitis	PHYLUS	824	46	5,7	1,4
Rossignol philomèle	LUSMEG	336	183	2,3	5,7
Phragmite des joncs	ACRSCH	323	31	2,2	1
Grive musicienne	TURPHI	314	59	2,2	1,8
Fauvette à tête noire	SYLATR	2868	459	19,9	14,2
Rousserolle effarvate	ACRSCI	1644	316	11,4	9,8
Fauvette des jardins	SYLBOR	1626	263	11,3	8,1
Verdier d'Europe	CARCHL	266	11	1,8	0,3
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	242	63	1,7	1,9
Bouscarle de Cetti	CETCET	226	317	1,6	9,8
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	203	15	1,4	0,5
Merle noir	TURMER	119	97	0,8	3
Gobemouche noir	FICUCA	117	15	0,8	0,5
Accenteur mouchet	PRUMOD	110	112	0,8	3,5
Troglodyte mignon	TROTRO	89	13	0,6	0,4
Locustelle tachetée	LOCNAE	78	11	0,5	0,3
Torcol d'Europe	JYNTOR	74	42	0,5	1,3
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	72	34	0,5	1,1
Roitelet à triple bandeau	REGIGN	69	41	0,5	1,3
Étourneau sansonnet	STUVUL	68	1	0,5	<0,05
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	57	16	0,4	0,5
Tarier pâtre	SAXTOR	54	13	0,4	0,4
Chardonneret élégant	CARLIS	48	6	0,3	0,2
Gobemouche gris	MUSSTR	42	4	0,3	0,1
Mésange charbonnière	PARMAJ	36	20	0,2	0,6
Linotte mélodieuse	CARINA	29	2	0,2	0,1
Bruant proyer	MILCAL	29	1	0,2	<0,05
Tarier des prés	SAXRUB	27	0	0,2	<0,05

Pie-grièche écorcheur	LANRIO	26	12	0,2	0,4
Mésange bleue	PARCAE	24	2	0,2	0,1
Pinson des arbres	FRICOE	24	0	0,2	<0,05
Roitelet huppé	REGREG	23	10	0,2	0,3
Mésange à longue queue	AEGCAU	20	22	0,1	0,7
Bruant des roseaux	EMBSCH	18	0	0,1	<0,05
Pipit des arbres	ANTTRI	15	0	0,1	<0,05
Cisticole des joncs	CISJUN	14	1	0,1	<0,05
Traquet motteux	OENOE	13	0	0,1	<0,05
Hirondelle rustique	HIRRUS	12	0	0,1	<0,05
Chevalier guignette	ACTHYP	10	0	0,1	<0,05
Bergeronnette printanière	MOTFLA	10	0	0,1	<0,05
Rougequeue noir	PHOOCH	8	0	0,1	<0,05
Hirondelle de rivage	RIPRIP	7	0	<0,05	<0,05
Tourterelle des bois	STRTUR	6	2	<0,05	0,1
Grive mauvis	TURILI	6	2	<0,05	0,1
Pipit farlouse	ANTPRA	6	0	<0,05	<0,05
Huppe fasciée	UPUEPO	4	1	<0,05	<0,05
Moineau friquet	PASMON	3	0	<0,05	<0,05
Rousserolle verderolle	ACRRIS	2	1	<0,05	<0,05
Fauvette babillard	SYLCUR	2	1	<0,05	<0,05
Epervier d'Europe	ACCNIS	2	0	<0,05	<0,05
Phragmite aquatique	ACROLA	2	0	<0,05	<0,05
Hibou moyen-duc	ASiotu	2	0	<0,05	<0,05
Bruant zizi	EMBCIR	2	0	<0,05	<0,05
Pie-grièche à tête rousse	LANSEN	2	0	<0,05	<0,05
Serin cini	SERSER	2	0	<0,05	<0,05
Chevalier cul-blanc	TRIOCH	2	0	<0,05	<0,05
Rousserolle turdoïde	ACRARU	1	0	<0,05	<0,05
Hibou des marais	ASIFLA	1	0	<0,05	<0,05
Chevêche d'Athéna	ATHNOC	1	0	<0,05	<0,05
Buse variable	BUTBUT	1	0	<0,05	<0,05
Pigeon ramier	COLBUS	1	0	<0,05	<0,05
Pic épeiche	DENMAJ	1	0	<0,05	<0,05
faucon crécerelle	FALTIN	1	0	<0,05	<0,05
Locustelle lusciniöide	LOCLUS	1	0	<0,05	<0,05
Bergeronnette grise	MOTALB	1	0	<0,05	<0,05
Bergeronnette des ruisseaux	MOTCIN	1	0	<0,05	<0,05
Pouillot à grands sourcils	PHYINO	1	0	<0,05	<0,05
Bouvreuil pivoine	PYRULA	1	0	<0,05	<0,05
Tourterelle turque	STRCTO	1	0	<0,05	<0,05
Fauvette épervière	SYLNIS	1	0	<0,05	<0,05
TOTAL		14437	3234	-	-

3.1.1 Synthèse interannuelle des controles

Sur les 3.234 actions de controle de 2018, 97,1% sont des individus autocontrolés. Pour l'année 2017, ce pourcentage était de 97,4%. La moyenne 2000-2018 est du 95,7%. Cette donnée est semblable à la proportion des controles d'individus ayant été bagués en France sur le total d'individus controlés (97,9% pour 2018; 98,2% pour 2017; la moyenne 2000-2018 mise à jour est du 97,2%).

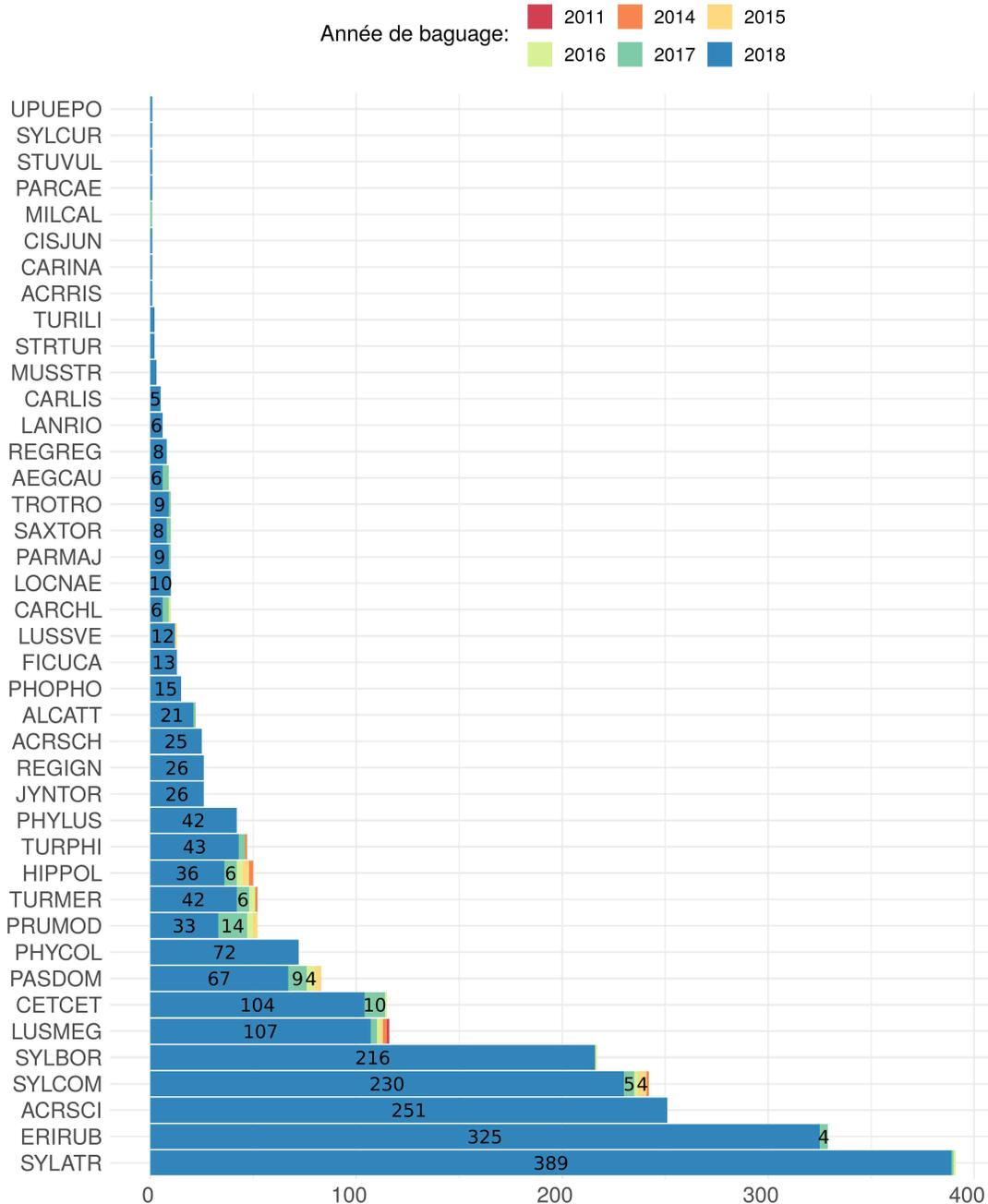


Figure 7: Nombre de controles de l'année par rapport à leur année de baguage (tous protocoles)

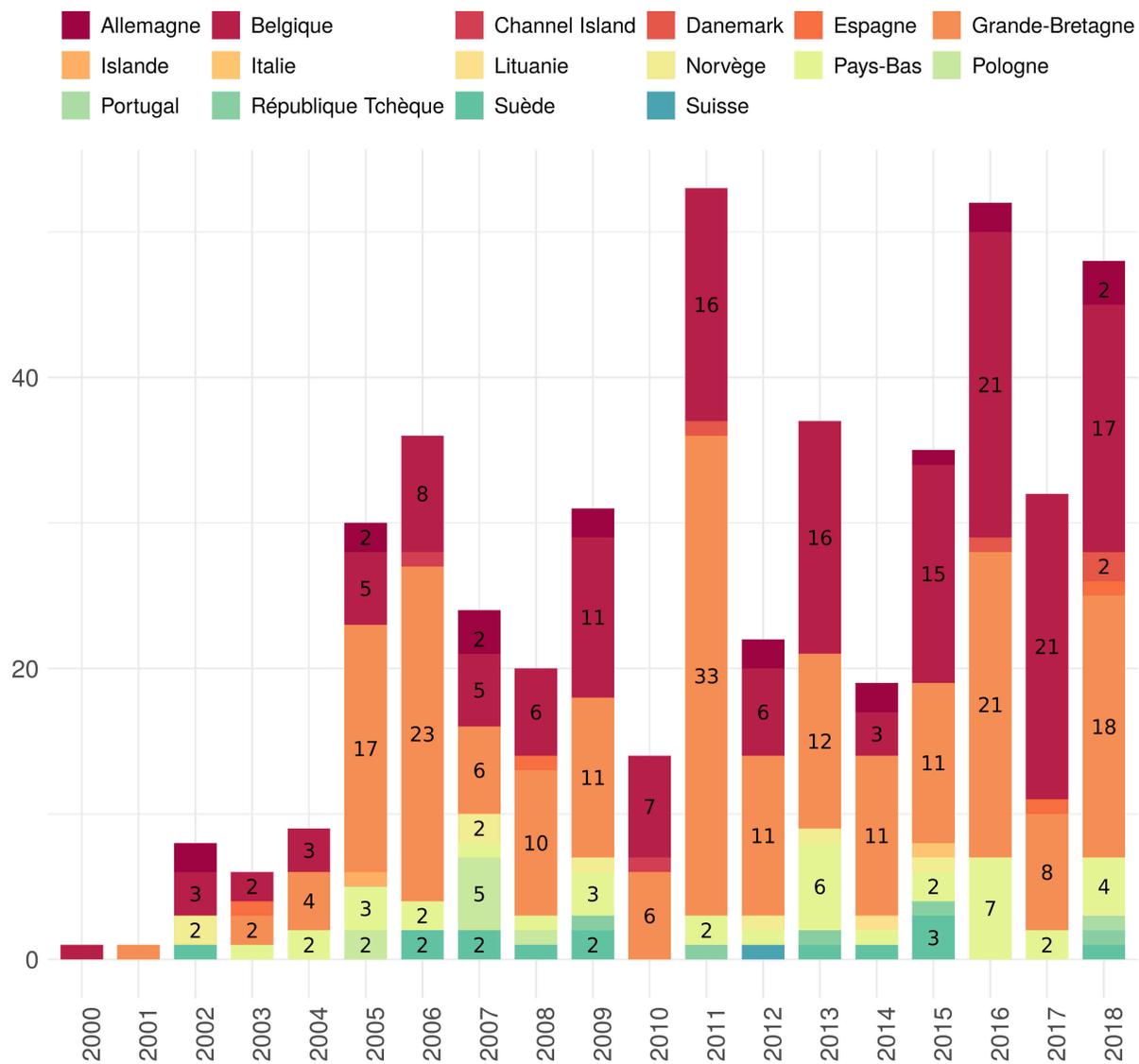


Figure 8: Pays émetteurs de la bague des controles étrangers depuis 2000

3.1.2 Effort interannuel de captures

En 2018, 171 jours de capture ont été réalisés à la station de Plaisance. La moyenne des 5 dernières années avant 2018 est de 108 jours de capture par année. La moyenne globale mise à jour avec les données 2018 est de 82 jours de capture par année.

Cette variabilité de l'effort de capture est souvent liée aux conditions météorologiques et à la disponibilité de personnel permettant de faire fonctionner la station (saisonniers, aide-bagueurs...).

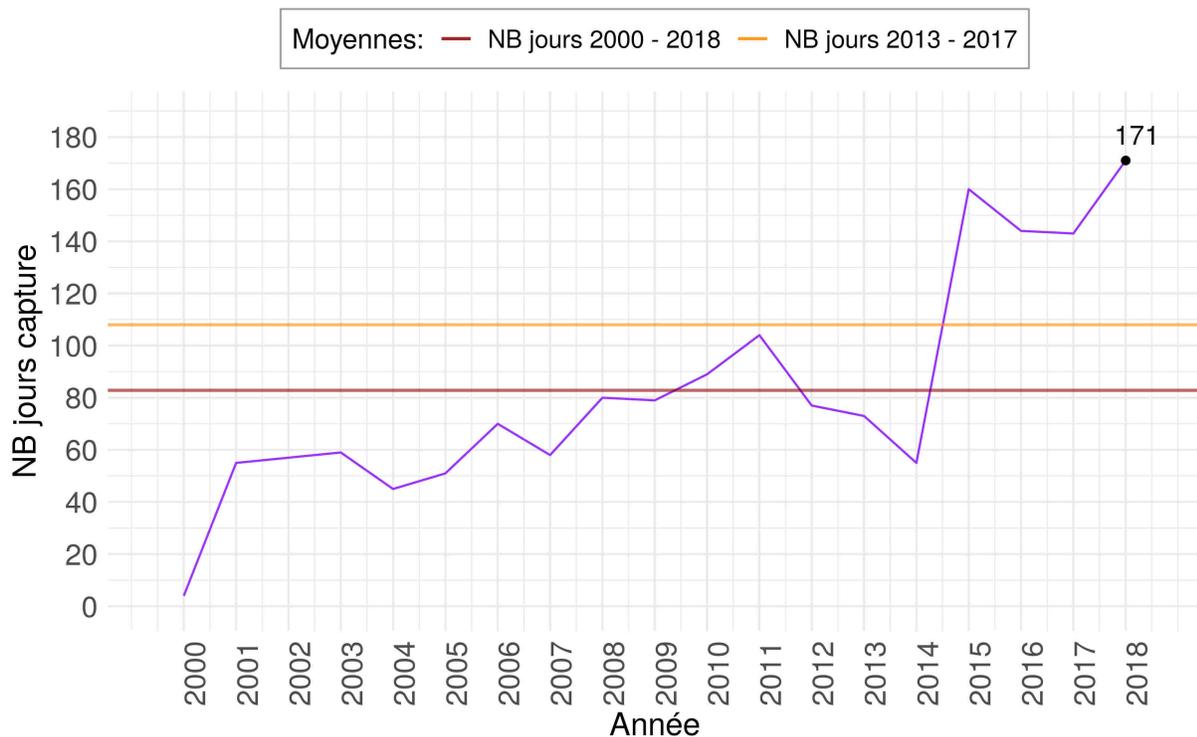


Figure 9: Evolution interannuelle de l'effort de captures (tous protocoles)

3.2 Thème SEJOUR

3.2.1 Nombre annuel de captures

En 2018, 6.747 actions de baguage ont été réalisées sur la station de Plaisance ainsi que 1.527 contrôles dans le cadre du protocole SEJOUR. Ceci représente une diminution de 2,3% dans les baguages ainsi qu'une augmentation de 33,5% dans les contrôles par rapport aux captures SEJOUR de 2017. Plus globalement, les actions SEJOUR 2018 représentent une diminution de 2,9% dans les baguages et une augmentation de 17,6% dans les contrôles par rapport à la période 2013-2017.

Lors des sessions SEJOUR, les 20 espèces les plus capturées en 2018 ont été: Fauvette à tête noire (SYLATR), Rousserolle effarvate (ACRSCI), Fauvette des jardins (SYLBOR), Rougegorge familier (ERIRUB), Pouillot véloce (PHYCOL), Fauvette grisette (SYLCOM), Pouillot fitis (PHYLUS), Moineau domestique (PASDOM), Rossignol philomèle (LUSMEG), Phragmite des joncs (ACRSCH), Bouscarle de Cetti (CETCET), Grive musicienne (TURPHI), Hypolaïs polyglotte (HIPPOL), Verdier d'Europe (CARCHL), Rougequeue à front blanc (PHOPHO), Gobemouche noir (FICUCA), Torcol d'Europe (JYNTOR), Accenteur mouchet (PRUMOD), Merle noir (TURMER), Martin-pêcheur d'Europe (ALCATT). La Figure 11 montre en détail les chiffres correspondant à l'ensemble des 23 espèces décrites sur la section 3.1.

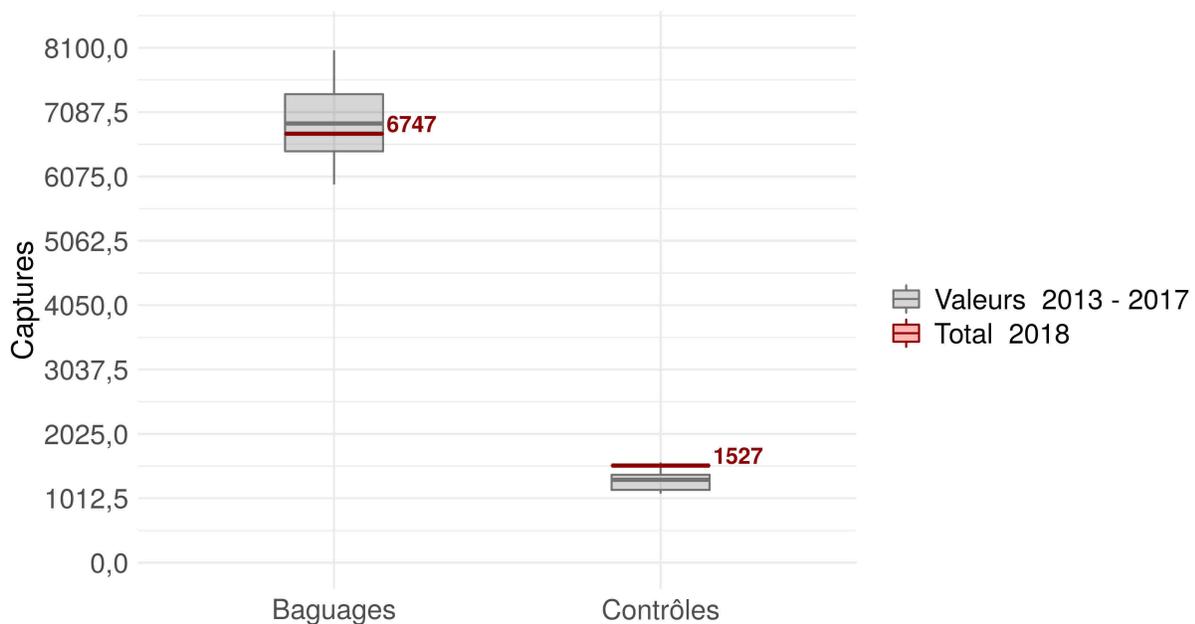


Figure 10: Actions 2018 et moyenne à 5 ans - protocole SEJOUR

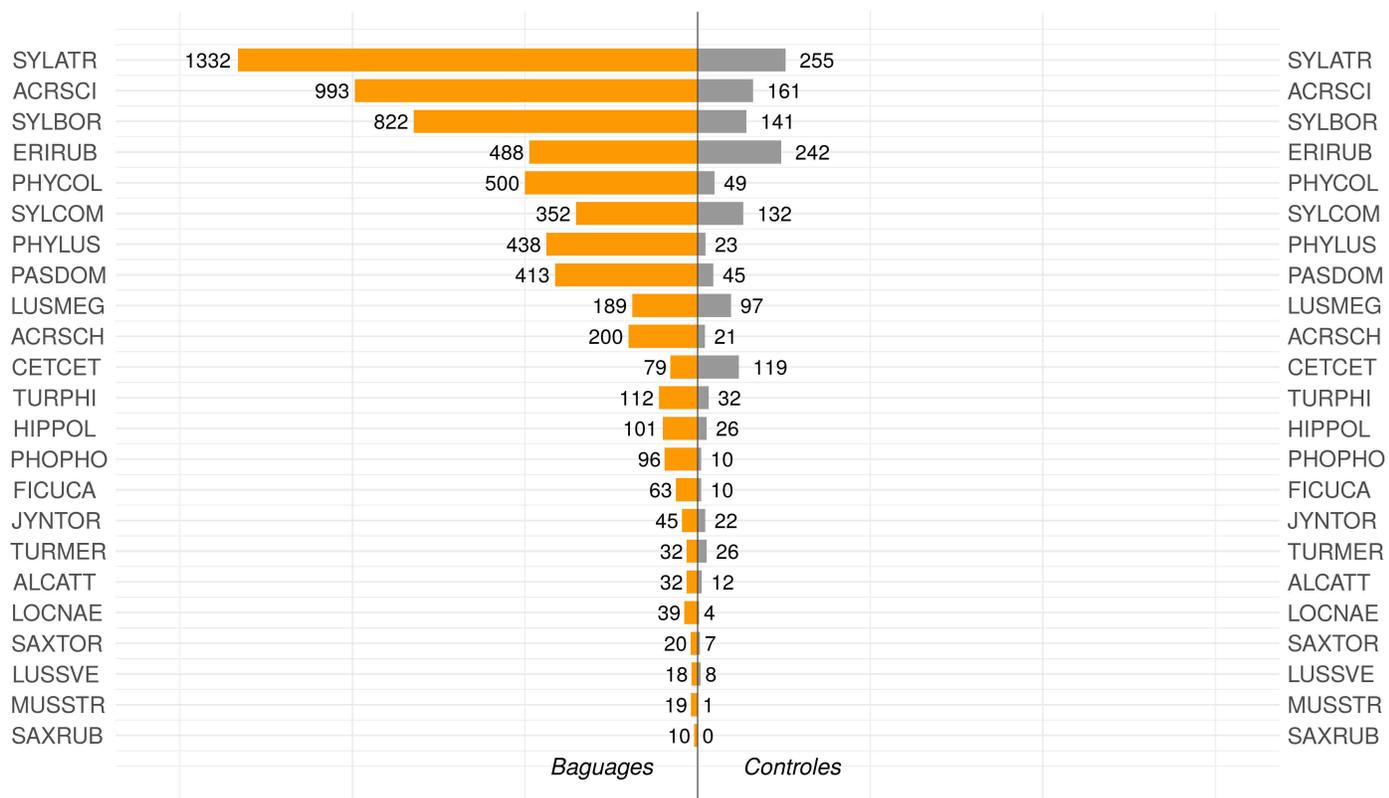


Figure 11: Comparaison des actions de baguage et controle de l'année 2018 pour les espèces appartenant au cortège des 23 espèces cibles - protocole SEJOUR

3.2.2 Effort interannuel de captures

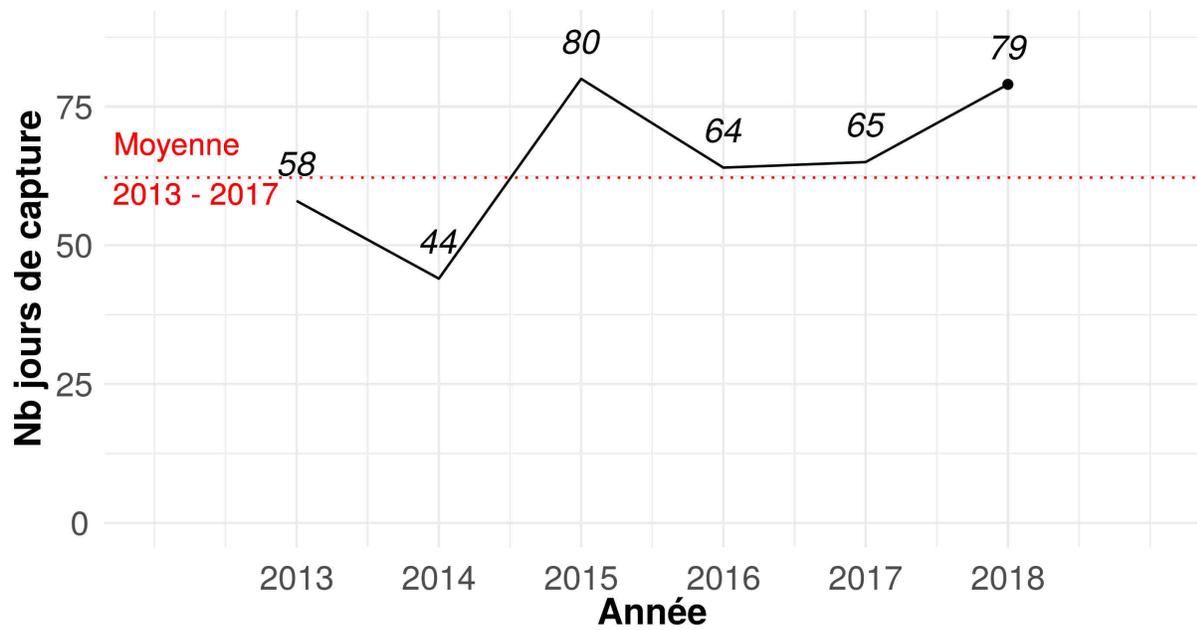


Figure 12: Evolution du nombre de jours d'ouverture des filets depuis la mise en place du protocole SEJOUR

3.2.3 Evolution interannuelle du nombre d'individus

Début 2015, le protocole HALTE a été divisé en deux protocoles: PHENO et SEJOUR. C'est ainsi que les données affichées ci-dessous correspondent au protocole HALTE avant l'année 2015 et au protocole SEJOUR à partir de l'année 2015. Les données correspondant au protocole PHENO sont explorées dans la section [Evolution du nombre d'individus annuel](#) du [Thème PHENO](#).

Table 4: Evolution du nombre d'individus capturés lors des sessions SEJOUR entre 2018 et 2017. La dernière colonne est affichée en vert pour les espèces dont l'évolution est positive, en rouge si elle est négative.

ESPECE	CODE	Individus 2018	Individus 2017	Rapport chiffres en %
Fauvette à tête noire	SYLATR	1453	1824	-20.3
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	1056	847	24.7
Fauvette des jardins	SYLBOR	876	717	22.2
Rougegorge familier	ERIRUB	599	420	42.6
Pouillot véloce	PHYCOL	523	801	-34.7
Pouillot fitis	PHYLUS	451	354	27.4
Moineau domestique	PASDOM	437	370	18.1
Fauvette grisette	SYLCOM	421	506	-16.8
Rossignol philomèle	LUSMEG	223	273	-18.3
Phragmite des joncs	ACRSCH	212	189	12.2
Grive musicienne	TURPHI	133	190	-30
Bouscarle de Cetti	CETCET	124	99	25.3
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	114	77	48.1
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	101	67	50.7
Gobemouche noir	FICUCA	69	28	146.4
Torcol d'Europe	JYNTOR	51	48	6.2
Merle noir	TURMER	46	41	12.2
Locustelle tachetée	LOCNAE	42	56	-25
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	39	13	200
Tarier pâtre	SAXTOR	24	31	-22.6
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	22	19	15.8
Gobemouche gris	MUSSTR	20	12	66.7
Tarier des prés	SAXRUB	10	6	66.7

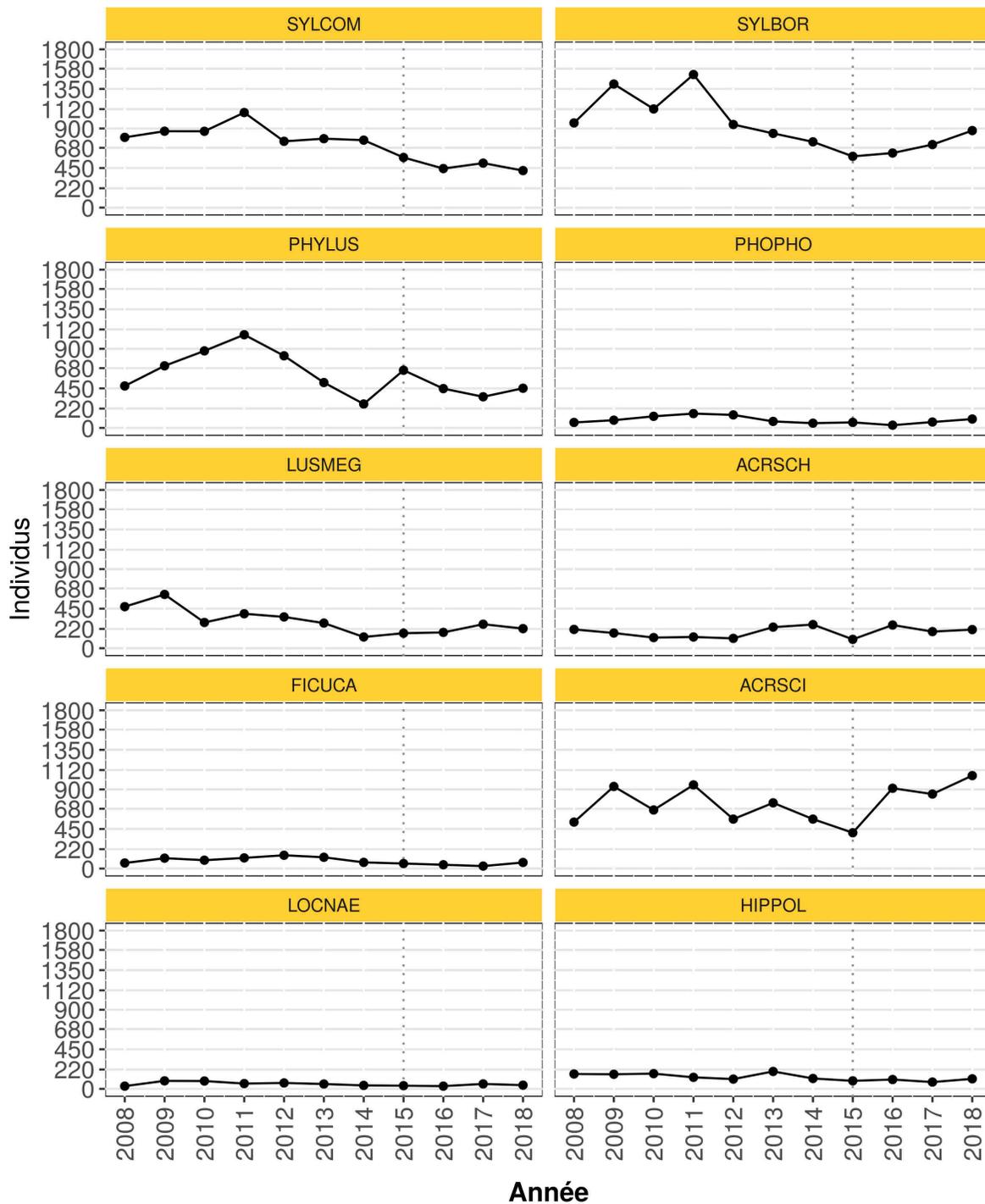


Figure 13: Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs trans-sahariens.

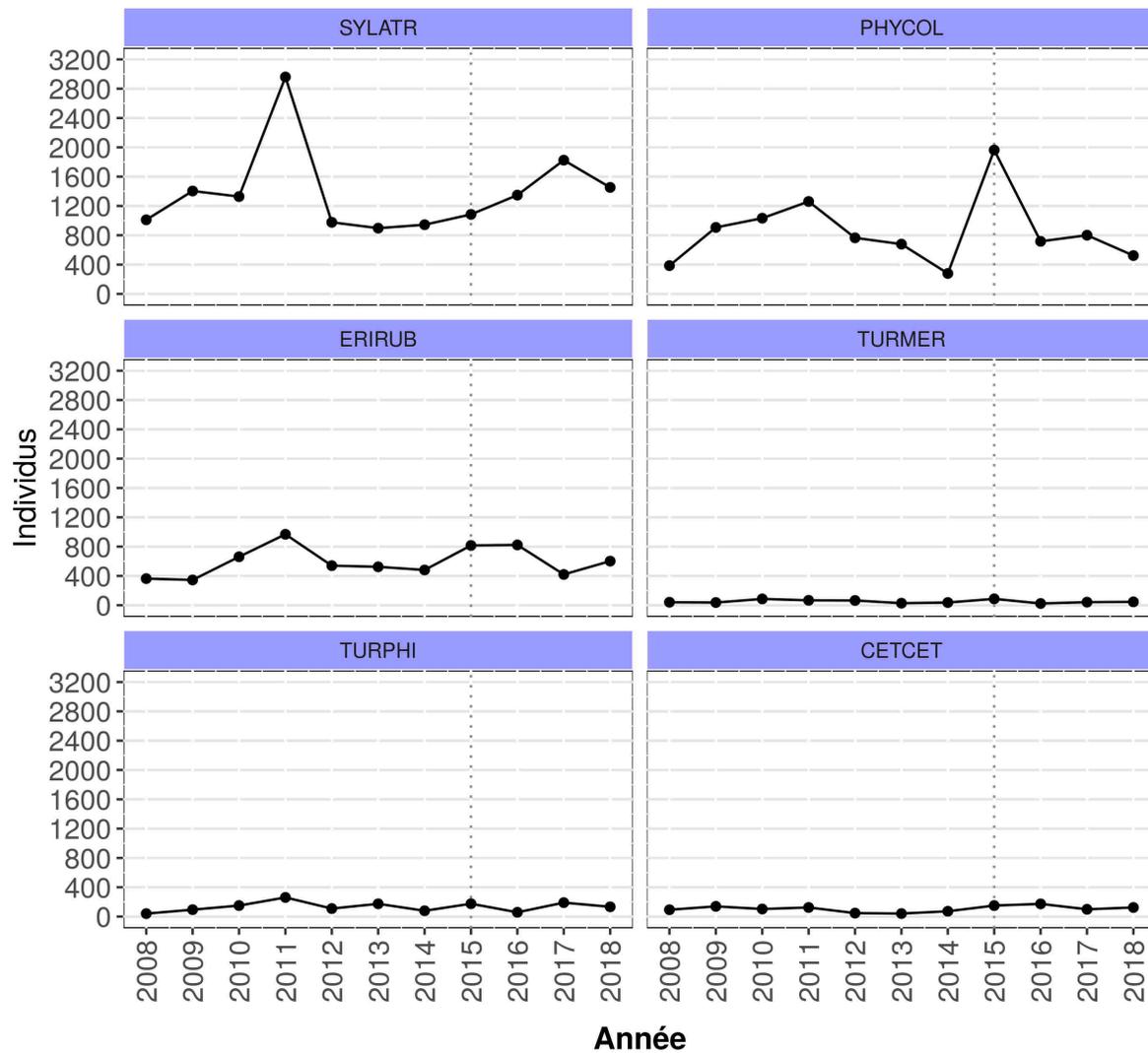


Figure 14: Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs partiels ou courte distance.

3.2.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)

Table 5: *Détail par espèce des captures SEJOUR pour l'année 2018. Les pourcentages sont calculés par rapport au total de baguages et contrôles. Données rangées par ordre décroissant du total de baguages.*

ESPECE	CODE	Baguages	Controles	% du total baguages	% du total controles
Fauvette à tête noire	SYLATR	1332	255	19,7	16,7
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	993	161	14,7	10,5
Fauvette des jardins	SYLBOR	822	141	12,2	9,2
Pouillot véloce	PHYCOL	500	49	7,4	3,2
Rougegorge familier	ERIRUB	488	242	7,2	15,8
Pouillot fitis	PHYLUS	438	23	6,5	1,5
Moineau domestique	PASDOM	413	45	6,1	2,9
Fauvette grisette	SYLCOM	352	132	5,2	8,6
Phragmite des joncs	ACRSCH	200	21	3	1,4
Rosignol philomèle	LUSMEG	189	97	2,8	6,4
Verdier d'Europe	CARCHL	112	6	1,7	0,4
Grive musicienne	TURPHI	112	32	1,7	2,1
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	101	26	1,5	1,7
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	96	10	1,4	0,7
Bouscarle de Cetti	CETCET	79	119	1,2	7,8
Gobemouche noir	FICUCA	63	10	0,9	0,7
Torcol d'Europe	JYNTOR	45	22	0,7	1,4
Locustelle tachetée	LOCNAE	39	4	0,6	0,3
Accenteur mouchet	PRUMOD	34	32	0,5	2,1
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	32	12	0,5	0,8
Merle noir	TURMER	32	26	0,5	1,7
Troglodyte mignon	TROTRO	29	5	0,4	0,3
Roitelet à triple bandeau	REGIGN	20	13	0,3	0,9
Tarier pâtre	SAXTOR	20	7	0,3	0,5
Linotte mélodieuse	CARINA	19	1	0,3	0,1
Gobemouche gris	MUSSTR	19	1	0,3	0,1
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	18	8	0,3	0,5
Étourneau sansonnet	STUVUL	16	0	0,2	<0,05
Chardonneret élégant	CARLIS	14	2	0,2	0,1
Bruant proyer	MILCAL	10	1	0,1	0,1
Tarier des prés	SAXRUB	10	0	0,1	<0,05
Pinson des arbres	FRICOE	9	0	0,1	<0,05
Mésange bleue	PARCAE	9	0	0,1	<0,05
Mésange charbonnière	PARMAJ	9	4	0,1	0,3
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	7	4	0,1	0,3
Traquet motteux	OENOEN	7	0	0,1	<0,05
Bruant des roseaux	EMBSCH	6	0	0,1	<0,05

Roitelet huppé	REGREG	6	6	0,1	0,4
Mésange à longue queue	AEGCAU	5	6	0,1	0,4
Tourterelle des bois	STRTUR	5	2	0,1	0,1
Chevalier guignette	ACTHYP	4	0	0,1	<0,05
Cisticole des joncs	CISJUN	4	0	0,1	<0,05
Pipit des arbres	ANTTRI	3	0	<0,05	<0,05
Bergeronnette printanière	MOTFLA	3	0	<0,05	<0,05
Moineau friquet	PASMON	3	0	<0,05	<0,05
Hirondelle rustique	HIRRUS	2	0	<0,05	<0,05
Rougequeue noir	PHOOCH	2	0	<0,05	<0,05
Grive mauvis	TURILI	2	1	<0,05	0,1
Huppe fasciée	UPUEPO	2	1	<0,05	0,1
Rousserolle turdoïde	ACRARU	1	0	<0,05	<0,05
Pipit farlouse	ANTPRA	1	0	<0,05	<0,05
Hibou moyen-duc	ASIOTU	1	0	<0,05	<0,05
Chevêche d'Athéna	ATHNOC	1	0	<0,05	<0,05
Pigeon ramier	COLBUS	1	0	<0,05	<0,05
Pic épeiche	DENMAJ	1	0	<0,05	<0,05
faucon crécerelle	FALTIN	1	0	<0,05	<0,05
Pie-grièche à tête rousse	LANSEN	1	0	<0,05	<0,05
Locustelle lusciniöide	LOCLUS	1	0	<0,05	<0,05
Hirondelle de rivage	RIPRIP	1	0	<0,05	<0,05
Tourterelle turque	STRCTO	1	0	<0,05	<0,05
Fauvette babillard	SYLCUR	1	0	<0,05	<0,05
TOTAL		6747	1527	-	-

3.3 Thème PHENO

3.3.1 Nombre annuel de captures

En 2018, 6.521 actions de baguage ont été réalisées sur la station de Plaisance ainsi que 1.422 contrôles dans le cadre du protocole PHENO. Ceci représente une augmentation de 25% dans les baguages ainsi qu'une augmentation de 37% dans les contrôles par rapport aux captures PHENO de 2017. Plus globalement, les actions PHENO 2018 représentent une augmentation de 20,3% dans les baguages et une augmentation de 31% dans les contrôles par rapport à la période 2013-2017.

Lors des sessions PHENO, les 20 espèces les plus capturées du 2018 ont été: Fauvette à tête noire (SYLATR), Rougegorge familier (ERIRUB), Fauvette des jardins (SYLBOR), Pouillot véloce (PHYCOL), Rousserolle effarvatte (ACRSCI), Fauvette grisette (SYLCOM), Moineau domestique (PASDOM), Pouillot fitis (PHYLUS), Grive musicienne (TURPHI), Bouscarle de Cetti (CETCET), Rossignol philomèle (LUSMEG), Phragmite des joncs (ACRSCH), Rougequeue à front blanc (PHOPHO), Hypolaïs polyglotte (HIPPOL), Merle noir (TURMER), Gobemouche noir (FICUCA), Martin-pêcheur d'Europe (ALCATT), Tarier pâtre (SAXTOR), Torcol d'Europe (JYNTOR), Locustelle tachetée (LOCNAE); par ordre décroissant. La Figure 15 montre en détail les chiffres correspondant à l'ensemble des 23 espèces décrites sur la section 3.1.

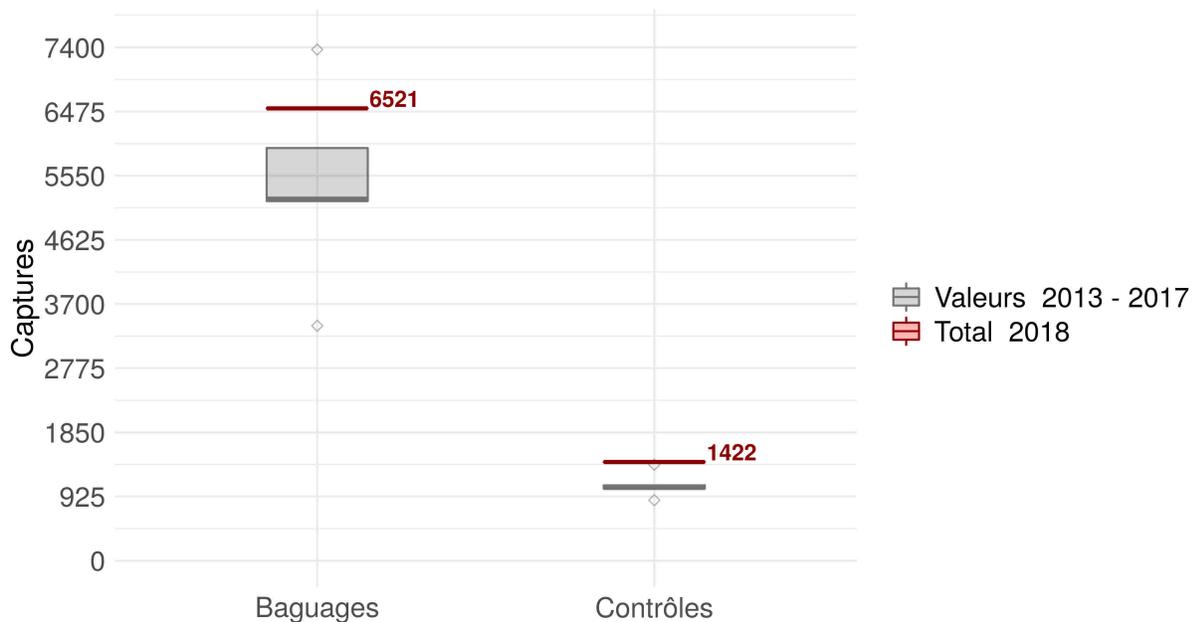


Figure 15: Actions 2018 et moyenne à 5 ans - protocole PHENO

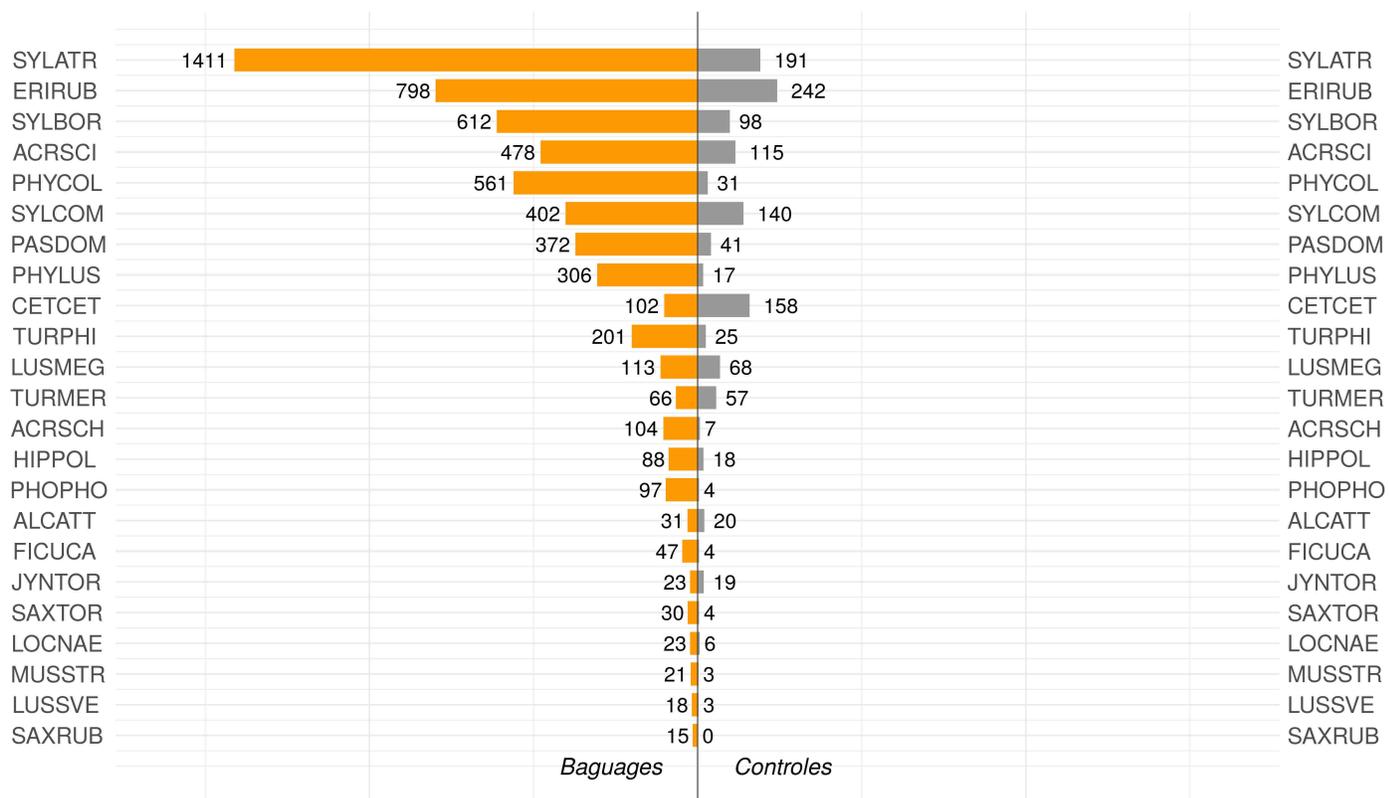


Figure 16: Comparaison des actions de baguage et controle de l'année 2018 pour les espèces appartenant au cortège des 23 espèces cibles - protocole PHENO

3.3.2 Effort interannuel de captures

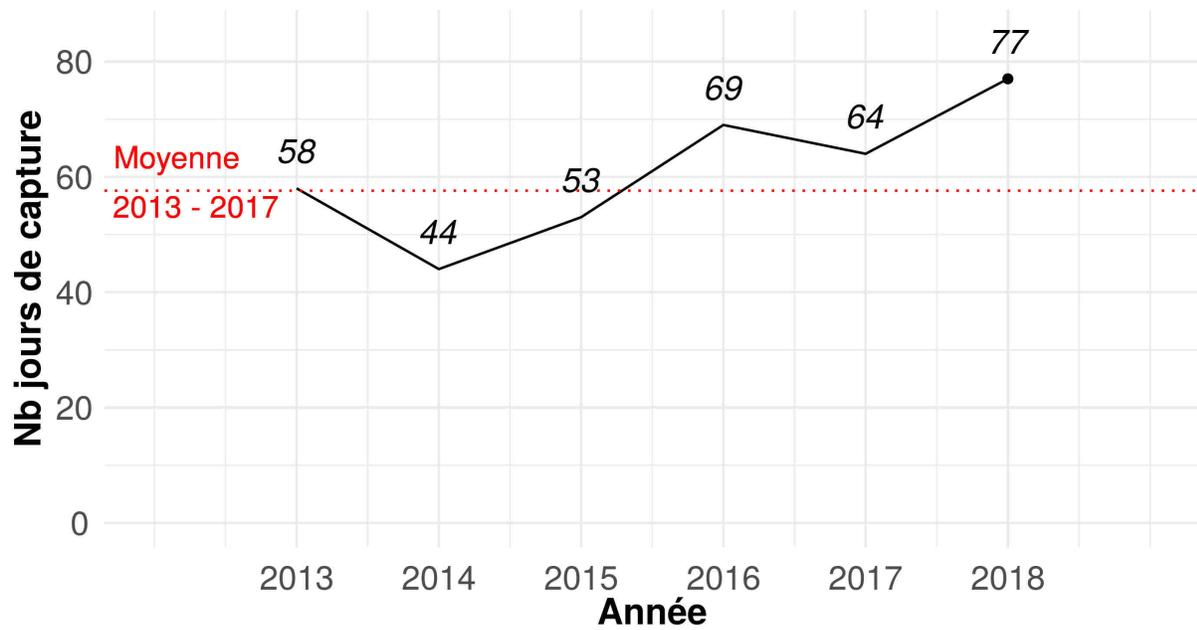


Figure 17: Evolution du nombre de jours d'ouverture des filets depuis la mise en place du protocole PHENO

3.3.3 Evolution interannuelle du nombre d'individus

Début 2015, le protocole HALTE a été divisé en deux protocoles: PHENO et SEJOUR. C'est ainsi que les données affichées ci-dessous correspondent au protocole HALTE avant l'année 2015 et au protocole PHENO à partir de l'année 2015. Les données correspondant au protocole SEJOUR sont explorées dans la section [Evolution du nombre d'individus annuel](#) du [Thème SEJOUR](#).

Table 6: Evolution du nombre d'individus capturés lors des sessions PHENO entre 2018 et 2017. La dernière colonne est affichée en vert pour les espèces dont l'évolution est positive, en rouge si elle est négative.

ESPECE	CODE	Individus 2018	Individus 2017	Rapport chiffres en %
Fauvette à tête noire	SYLATR	1495	1195	+25.1
Rougegorge familier	ERIRUB	861	521	+65.3
Fauvette des jardins	SYLBOR	665	462	+43.9
Pouillot véloce	PHYCOL	575	643	-10.6
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	550	397	+38.5
Fauvette grisette	SYLCOM	472	532	-11.3
Moineau domestique	PASDOM	391	283	+38.2
Pouillot fitis	PHYLUS	313	311	+0.6
Grive musicienne	TURPHI	205	257	-20.2
Bouscarle de Cetti	CETCET	146	87	+67.8
Rosignol philomèle	LUSMEG	144	114	+26.3
Phragmite des joncs	ACRSCH	107	84	+27.4
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	100	76	+31.6
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	96	48	+100
Merle noir	TURMER	88	110	-20
Gobemouche noir	FICUCA	47	29	+62.1
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	40	33	+21.2
Tarier pâtre	SAXTOR	32	36	-11.1
Torcol d'Europe	JYNTOR	30	33	-9.1
Locustelle tachetée	LOCNAE	27	22	+22.7
Gobemouche gris	MUSSTR	22	23	-4.3
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	20	15	+33.3
Tarier des prés	SAXRUB	15	7	+114.3

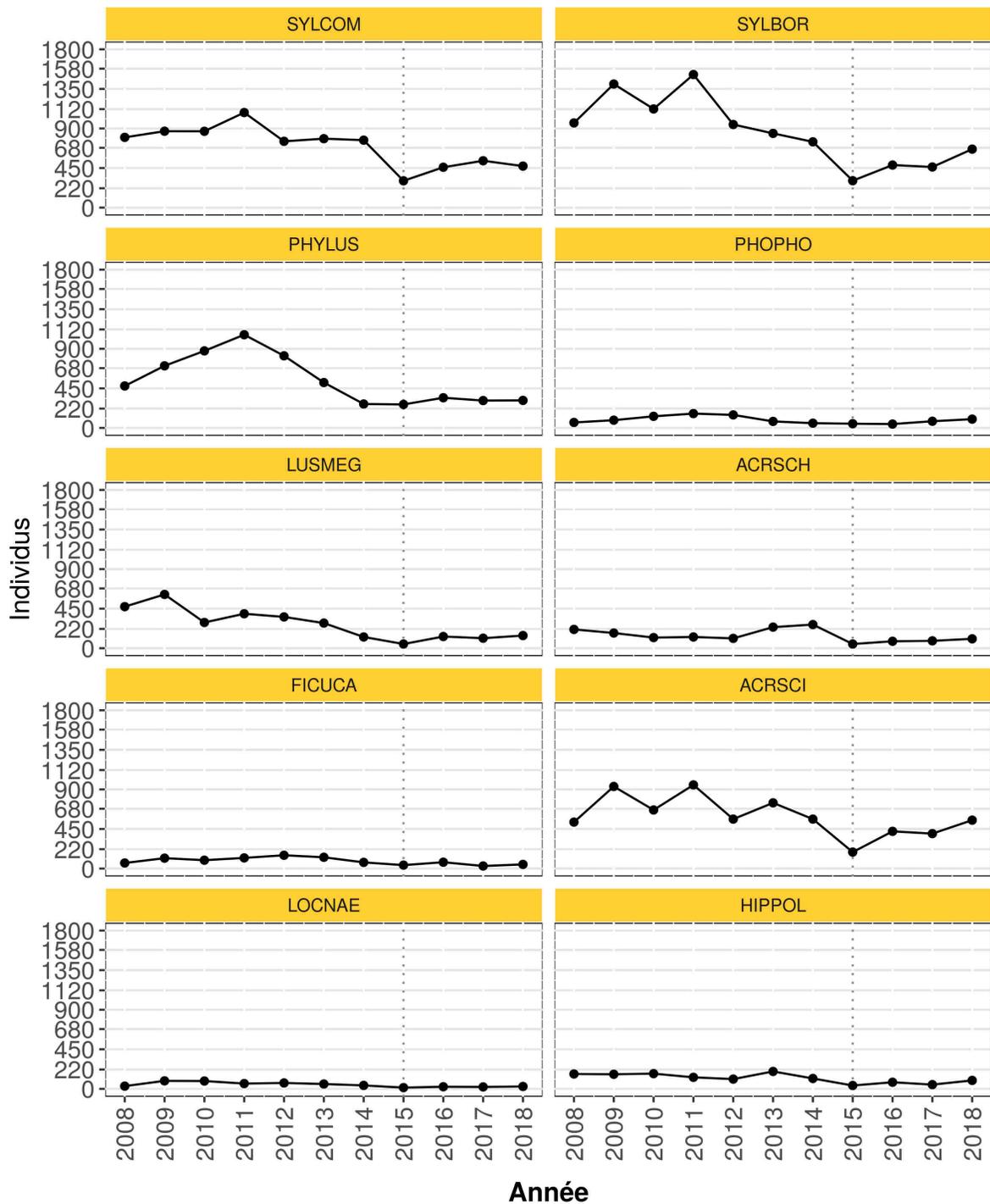


Figure 18: Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs trans-sahariens.

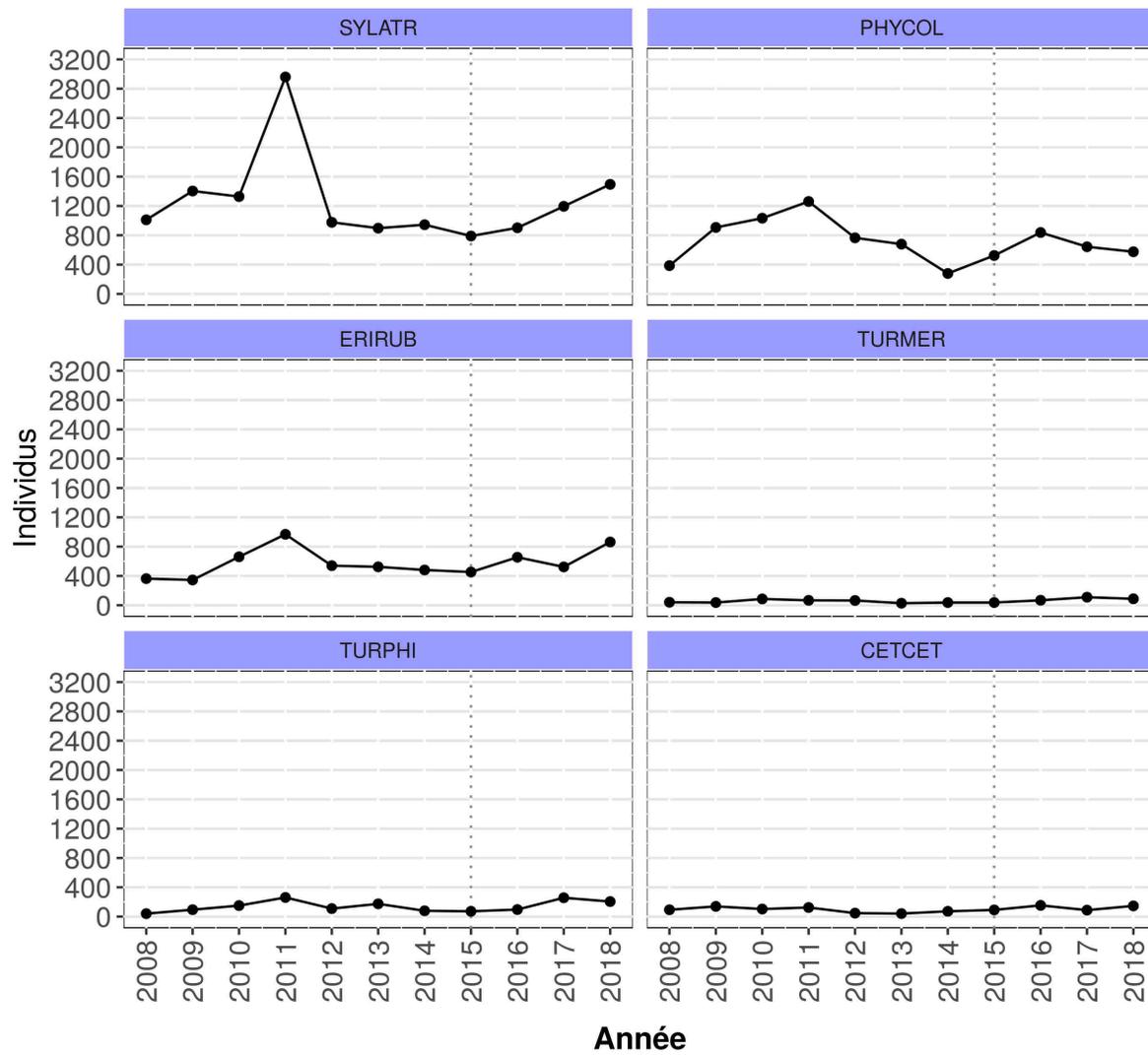


Figure 19: Evolution du nombre d'individus capturés pour les migrateurs partiels ou courte distance.

3.3.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)

Table 7: Détail par espèce des captures PHENO pour l'année 2018. Les pourcentages sont calculés par rapport au total de baguages et contrôles. Données rangées par ordre décroissant du total de baguages.

ESPECE	CODE	Baguages	Controles	% du total baguages	% du total controles
Fauvette à tête noire	SYLATR	1411	191	21,6	13,4
Rougegorge familier	ERIRUB	798	242	12,2	17
Fauvette des jardins	SYLBOR	612	98	9,4	6,9
Pouillot véloce	PHYCOL	561	31	8,6	2,2
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	478	115	7,3	8,1
Fauvette grisette	SYLCOM	402	140	6,2	9,8
Moineau domestique	PASDOM	372	41	5,7	2,9
Pouillot fitis	PHYLUS	306	17	4,7	1,2
Grive musicienne	TURPHI	201	25	3,1	1,8
Verdier d'Europe	CARCHL	152	5	2,3	0,4
Rossignol philomèle	LUSMEG	113	68	1,7	4,8
Phragmite des joncs	ACRSCH	104	7	1,6	0,5
Bouscarle de Cetti	CETCET	102	158	1,6	11,1
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	97	4	1,5	0,3
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	88	18	1,3	1,3
Accenteur mouchet	PRUMOD	67	69	1	4,9
Merle noir	TURMER	66	57	1	4
Troglodyte mignon	TROTRO	60	8	0,9	0,6
Étourneau sansonnet	STUVUL	50	1	0,8	0,1
Roitelet à triple bandeau	REGIGN	49	28	0,8	2
Gobemouche noir	FICUCA	47	4	0,7	0,3
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	31	20	0,5	1,4
Tarier pâtre	SAXTOR	30	4	0,5	0,3
Chardonneret élégant	CARLIS	29	3	0,4	0,2
Torcol d'Europe	JYNTOR	23	19	0,4	1,3
Locustelle tachetée	LOCNAE	23	6	0,4	0,4
Gobemouche gris	MUSSTR	21	3	0,3	0,2
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	18	3	0,3	0,2
Bruant proyer	MILCAL	18	0	0,3	<0,05
Mésange charbonnière	PARMAJ	17	11	0,3	0,8
Roitelet huppé	REGREG	17	4	0,3	0,3
Pinson des arbres	FRICOE	15	0	0,2	<0,05
Mésange bleue	PARCAE	15	2	0,2	0,1
Tarier des prés	SAXRUB	15	0	0,2	<0,05
Mésange à longue queue	AEGCAU	14	15	0,2	1,1

Pipit des arbres	ANTTRI	12	0	0,2	<0,05
Bruant des roseaux	EMBSCH	10	0	0,2	<0,05
Hirondelle rustique	HIRRUS	10	0	0,2	<0,05
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	8	2	0,1	0,1
Hirondelle de rivage	RIPRIP	6	0	0,1	<0,05
Pipit farlouse	ANTPRA	5	0	0,1	<0,05
Linotte mélodieuse	CARINA	5	1	0,1	0,1
Rougequeue noir	PHOOCH	5	0	0,1	<0,05
Traquet motteux	OENOE	4	0	0,1	<0,05
Grive mauvis	TURILI	4	1	0,1	0,1
Cisticole des joncs	CISJUN	3	0	<0,05	<0,05
Epervier d'Europe	ACCNIS	2	0	<0,05	<0,05
Chevalier guignette	ACTHYP	2	0	<0,05	<0,05
Bruant zizi	EMBCIR	2	0	<0,05	<0,05
Bergeronnette printanière	MOTFLA	2	0	<0,05	<0,05
Serin cini	SERSER	2	0	<0,05	<0,05
Chevalier cul-blanc	TRIOCH	2	0	<0,05	<0,05
Huppe fasciée	UPUEPO	2	0	<0,05	<0,05
Phragmite aquatique	ACROLA	1	0	<0,05	<0,05
Rousserolle verderolle	ACRRIS	1	0	<0,05	<0,05
Hibou des marais	ASIFLA	1	0	<0,05	<0,05
Hibou moyen-duc	ASIOTU	1	0	<0,05	<0,05
Buse variable	BUTBUT	1	0	<0,05	<0,05
Pie-grièche à tête rousse	LANSEN	1	0	<0,05	<0,05
Bergeronnette grise	MOTALB	1	0	<0,05	<0,05
Bergeronnette des ruisseaux	MOTCIN	1	0	<0,05	<0,05
Pouillot à grands sourcils	PHYINO	1	0	<0,05	<0,05
Bouvreuil pivoine	PYRULA	1	0	<0,05	<0,05
Tourterelle des bois	STRTUR	1	0	<0,05	<0,05
Fauvette babillard	SYLCUR	1	1	<0,05	0,1
Fauvette épervière	SYLNIS	1	0	<0,05	<0,05
TOTAL		6521	1422	-	-

3.4 Thème STAGE

L'évolution de captures annuelles sur ce protocole représente le nombre de captures faites lors des stages de formation et qualification OFB-CRBPO/MNHN sur la Réserve Naturelle. En effet, lors des stages de qualification de baguage, les captures effectuées sont intégrées dans le cadre de ce protocole (cf section 2.3). Viennent aussi s'ajouter les captures effectuées le soir sur des opérations de dortoirs d'Hirondelle ou de Bergeronnettes expliquant ainsi la grande variabilité interannuelle des captures.

3.4.1 Captures de l'année

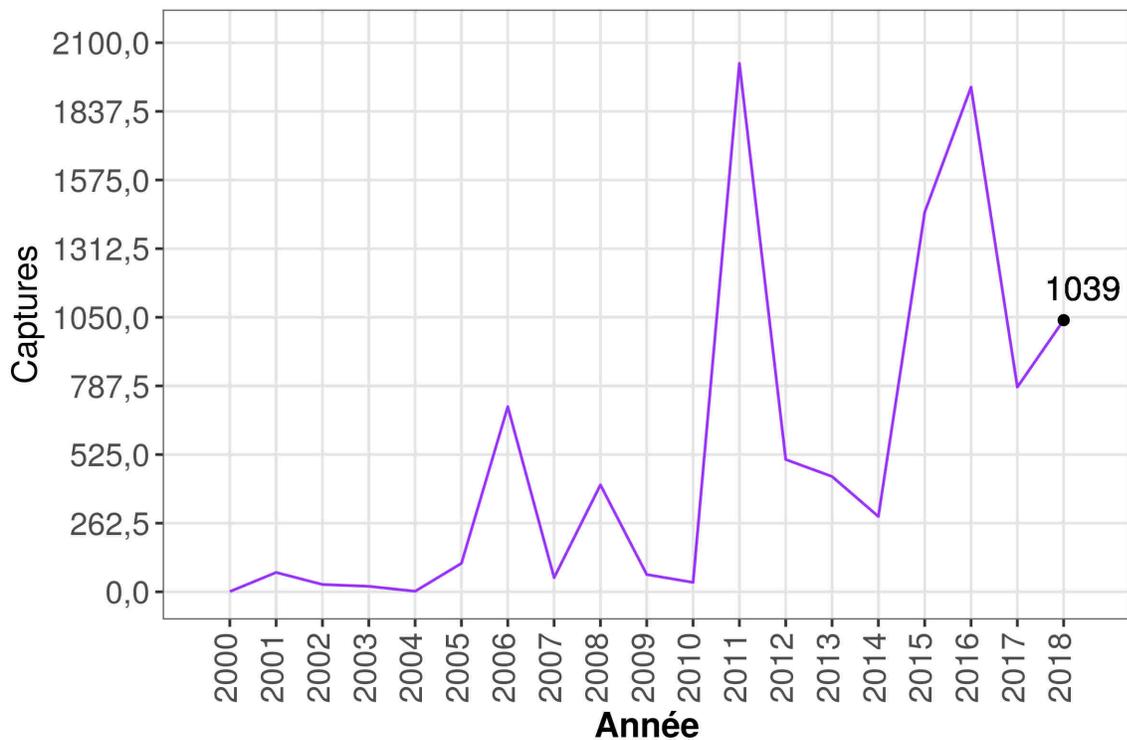


Figure 20: *Évolution des captures sur le protocole STAGE*

3.5 Thème STOC Capture

3.5.1 Nombre annuel de captures

En 2018, 296 actions de baguage ont été réalisées sur la station de Plaisance ainsi que 114 contrôles dans le cadre du protocole STOC. Ceci représente une diminution de 6,6% dans les baguages ainsi qu'une diminution de 13% dans les contrôles par rapport aux captures STOC de 2017. Plus globalement, les actions STOC 2018 représentent une diminution de 6,6% dans les baguages et une diminution de 19,1% dans les contrôles par rapport à la période 2013-2017.

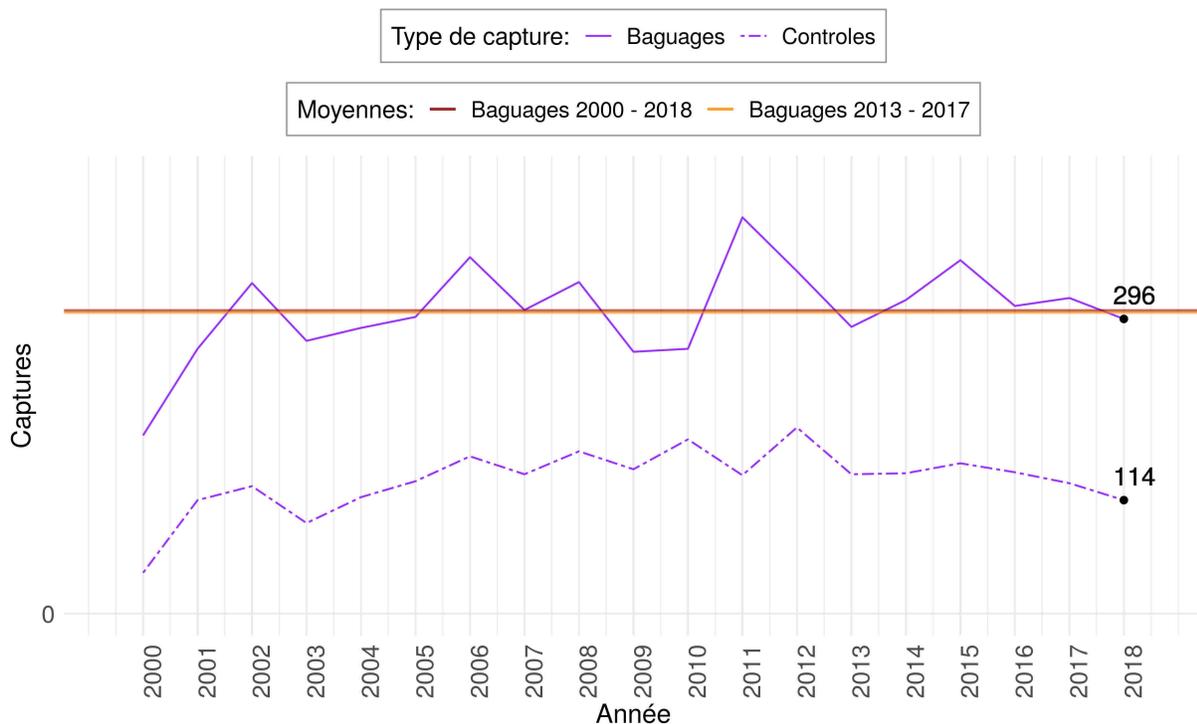


Figure 21: Évolution des captures sur le protocole STOC

Lors de cette section STOC, sont détaillées les 20 espèces les PLUS représentées de la station: Moineau domestique (PASDOM), Bouscarle de Cetti (CETCET), Martin-pêcheur d'Europe (ALCATT), Grive musicienne (TURPHI), Merle noir (TURMER), Fauvette à tête noire (SYLATR), Pouillot véloce (PHYCOL), Rougegorge familier (ERIRUB), Chardonneret élégant (CARLIS), Rossignol philomèle (LUSMEG), Fauvette grisette (SYLCOM), Fauvette des jardins (SYLBOR), Tarier des prés (SAXRUB), Pouillot fitis (PHYLUS), Rougequeue à front blanc (PHOPHO), Gobemouche gris (MUSSTR), Verdier d'Europe (CARCHL), Pie-grièche écorcheur (LANRIO), Bruant proyer (MILCAL), Accenteur mouchet (PRUMOD), Locustelle tachetée (LOCNAE), Torcol d'Europe (JYNTOR), Hypolaïs

polyglotte (HIPPOL), Tourterelle des bois (STRTUR), Rousserolle effarvate (ACRSCI), Linotte mélodieuse (CARINA), Chardonneret élégant (CARLIS), Tarier pâtre (SAXTOR).

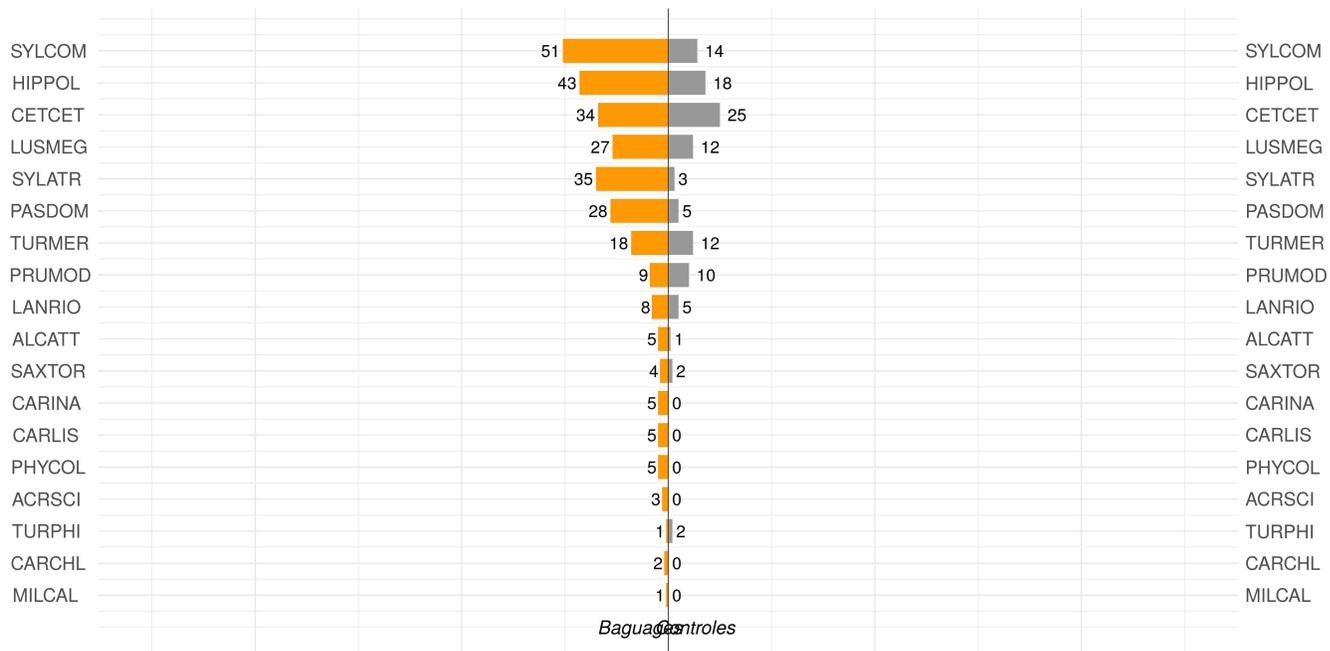


Figure 22: Comparaison des actions de baguage et controle de l'année 2018 pour les espèces appartenant au cortège des 20 cibles - protocole STOC

3.5.2 Evolution interannuelle du nombre d'individus

Table 8: Evolution du nombre d'individus capturés lors des sessions STOC entre 2018 et 2017. La dernière colonne est affichée en vert pour les espèces dont l'évolution est positive, en rouge si elle est négative.

ESPECE	CODE	Individus 2018	Individus 2017	Rapport chiffres en %
Fauvette grisette	SYLCOM	60	71	-15.5
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	54	95	-43.2
Bouscarle de Cetti	CETCET	42	31	+35.5
Fauvette à tête noire	SYLATR	36	25	+44
Moineau domestique	PASDOM	32	31	+3.2
Rossignol philomèle	LUSMEG	31	27	+14.8
Merle noir	TURMER	22	14	+57.1
Accenteur mouchet	PRUMOD	16	10	+60
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	8	1	+700
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	5	1	+400
Linotte mélodieuse	CARINA	5	11	-54.5
Chardonneret élégant	CARLIS	5	13	-61.5
Pouillot véloce	PHYCOL	5	1	+400
Tarier pâtre	SAXTOR	5	17	-70.6
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	3	8	-62.5
Verdier d'Europe	CARCHL	2	1	+100
Grive musicienne	TURPHI	2	0	NA
Bruant proyer	MILCAL	1	1	-0

3.5.3 Synthèse annuelle des controles

Sur les 114 actions de controle de 2018, 97,1% sont des individus autocontrolés. Pour l'année 2017, ce pourcentage était de 97,4%. La moyenne 2000-2018 est de 95,7%. Cette donnée est semblable à la proportion des controles d'individus ayant été bagués en France sur le total d'individus controlés (97,9% pour 2018; 98,2% pour 2017; la moyenne 2000-2018 mise à jour est du 97,2%).

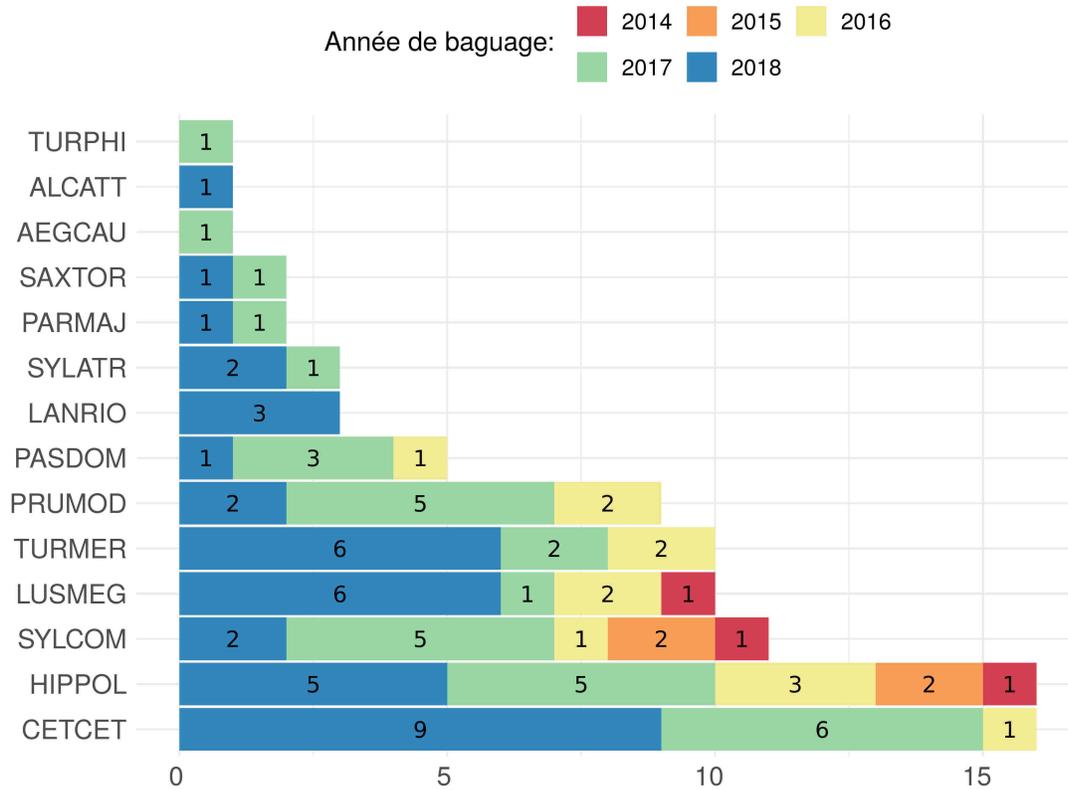


Figure 23: Nombre de controles de l'année par rapport à leur année de baguage (protocole STOC)

3.5.4 Détail spécifique (tableau B + C + %)

Table 9: *Détail par espèce des captures STOC pour l'année 2018. Les pourcentages sont calculés par rapport au total de baguages et contrôles. Données rangées par ordre décroissant du total de baguages.*

ESPECE	CODE	Baguages	Controles	% du total baguages	% du total controles
Fauvette grisette	SYLCOM	51	14	17.2	12,3
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	43	18	14.5	15,8
Fauvette à tête noire	SYLATR	35	3	11.8	2,6
Bouscarle de Cetti	CETCET	34	25	11.5	21,9
Moineau domestique	PASDOM	28	5	9.5	4,4
Rosignol philomèle	LUSMEG	27	12	9.1	10,5
Merle noir	TURMER	18	12	6.1	10,5
Accenteur mouchet	PRUMOD	9	10	3	8,8
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	8	5	2.7	4,4
Mésange charbonnière	PARMAJ	8	4	2.7	3,5
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	5	1	1.7	0,9
Linotte mélodieuse	CARINA	5	0	1.7	<0,05
Chardonneret élégant	CARLIS	5	0	1.7	<0,05
Pouillot véloce	PHYCOL	5	0	1.7	<0,05
Tarier pâtre	SAXTOR	4	2	1.4	1,8
Rousserolle effarvatte	ACRSCI	3	0	1	<0,05
Verdier d'Europe	CARCHL	2	0	0.7	<0,05
Mésange à longue queue	AEGCAU	1	1	0.3	0,9
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	1	0	0.3	<0,05
Bruant proyer	MILCAL	1	0	0.3	<0,05
Rougequeue noir	PHOOCH	1	0	0.3	<0,05
Étourneau sansonnet	STUVUL	1	0	0.3	<0,05
Grive musicienne	TURPHI	1	2	0.3	1,8
TOTAL		296	114	-	-

Un rapport infographique concernant les données STOC Capture de la station de Plaisance est réalisée de manière annuelle par le CRBPO. Nous avons donc choisi de ne pas développer davantage notre analyse du thème STOC, et nous encourageons les lecteurs à se diriger vers le document en question. Il sera mis à disponibilité du public sur la section *Documentation*⁹ de notre site web¹.

4 Bibliographie et webgraphie

1. LPO-France (Ligue pour la Protection des Oiseaux, Les Fonderies Royales 17300 Rochefort), réseau Echappées Nature Charente-Maritime & Nathalie Bourret. Réserve Naturelle de Moëze-Oléron. Réserve Naturelle de Moëze-Oléron. <https://www.reserve-moeze-oleron.fr/>.
2. INPN & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Habitat 16.222 - Dunes grises de Gascogne (CORINE biotopes). Inventaire National du Patrimoine Naturel, Site web. https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/9379.
3. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux. <https://crbpo.mnhn.fr/>.
4. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Programme SEJOUR de halte migratoire. <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article484>.
5. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Programme PHENOlogie migratoire. <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article452>.
6. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Programme STOC Capture. <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article41>.
7. Projet Barge à queue noire. Saisie d' observations de Limicoles. Base Limicoles. <https://www.bargeaqueu noire.org/base-limicoles/>.
8. Limitrack - Suivi des Oiseaux Limicoles des Pertuis Charentais. Accueil. <https://limitrack.univ-lr.fr/>.
9. Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO France). RNNMO - Documentation. Réserve Naturelle de Moëze-Oléron. <https://www.reserve-moeze-oleron.fr/documentation/>.
10. INPN & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Habitat 16.3 - Lettes dunaires humides (CORINE biotopes). Inventaire National du Patrimoine Naturel, Site web. https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/1196.
11. INPN & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Habitat 16.252 - Fourrés dunaires mixtes (CORINE biotopes). Inventaire National du Patrimoine Naturel. https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/9372.
12. INPN & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Habitat 16.29 - Dunes boisées (CORINE biotopes). Inventaire National du Patrimoine Naturel. https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/3916.
13. INPN & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Habitat 44.3 - Forêt de Frênes

et d'Aulnes des fleuves médio-européens (CORINE biotopes). Inventaire National du Patrimoine Naturel. https://inpn.mnhn.fr/habitat/cd_hab/1389.

14. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Le stage de qualification. <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?article69>.

15. CRBPO & MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE. Calendrier des Stages de qualification. <https://crbpo.mnhn.fr/spip.php?rubrique150>.

5 ANNEXE 1: Récapitulatif historique des captures sur la station (2000-2018)

Dans la période 2000-2018, 153.947 oiseaux ont été capturés sur la station de baguage dans le cadre des protocoles CRBPO (STOC, HALTE, PHENO, SEJOUR, STAGE). Ces individus font partie du total de 153.234 baguages et 23.537 contrôles. Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des captures par espèce.

Table 10: *Détail toutes captures de la Station de Plaisance, par espèce. Les pourcentages sont calculés par rapport au total de baguages et contrôles. Données rangées par ordre décroissant du total de baguages.*

ESPECE	CODE	Baguages	Contrôles	% du total baguages	% du total contrôles
Fauvette à tête noire	SYLATR	24.983	2.067	16,3	8,8
Fauvette des jardins	SYLBOR	16.010	1.976	10,4	8,4
Fauvette grisettes	SYLCOM	13.740	4.305	9	18,3
Rousserolle effarvates	ACRSCI	12.436	1.744	8,1	7,4
Pouillot véloce	PHYCOL	12.388	527	8,1	2,2
Pouillot fitis	PHYLUS	10.848	515	7,1	2,2
Rougegorge familier	ERIRUB	10.217	2.007	6,7	8,5
Moineau domestique	PASDOM	9.491	496	6,2	2,1
Hirondelle de rivage	RIPRIP	6.600	84	4,3	0,4
Rosignol philomèle	LUSMEG	4.972	2.324	3,2	9,9
Hypolaïs polyglotte	HIPPOL	3.398	891	2,2	3,8
Phragmite des joncs	ACRSCH	2.730	309	1,8	1,3
Grive musicienne	TURPHI	2.236	227	1,5	1
Bouscarle de Cetti	CETCET	2.224	2.441	1,5	10,4
Gobemouche noir	FICUCA	2.015	137	1,3	0,6
Étourneau sansonnet	STUVUL	1.630	36	1,1	0,2
Rougequeue à front blanc	PHOPHO	1.612	121	1,1	0,5
Merle noir	TURMER	1.073	528	0,7	2,2
Verdier d'Europe	CARCHL	1.020	50	0,7	0,2
Hirondelle rustique	HIRRUS	897	30	0,6	0,1
Tarier pâtre	SAXTOR	893	279	0,6	1,2
Chardonneret élégant	CARLIS	868	42	0,6	0,2
Locustelle tachetée	LOCNAE	828	58	0,5	0,2
Torcol d'Europe	JYNTOR	814	203	0,5	0,9
Accenteur mouchet	PRUMOD	806	599	0,5	2,5
Martin-pêcheur d'Europe	ALCATT	781	322	0,5	1,4
Linotte mélodieuse	CARINA	697	46	0,5	0,2
Tarier des prés	SAXRUB	684	60	0,4	0,3
Troglodyte mignon	TROTRO	539	44	0,4	0,2

Gobemouche gris	MUSSTR	532	23	0,3	0,1
Mésange bleue	PARCAE	529	85	0,3	0,4
Mésange charbonnière	PARMAJ	499	354	0,3	1,5
Bergeronnette printanière	MOTFLA	494	14	0,3	0,1
Gorgebleue à miroir	LUSSVE	484	101	0,3	0,4
Roitelet à triple bandeau	REGIGN	372	89	0,2	0,4
Bruant proyer	MILCAL	273	12	0,2	0,1
Roitelet huppé	REGREG	267	65	0,2	0,3
Traquet motteux	OENOE	236	3	0,2	<0,05
Bruant des roseaux	EMBSCH	218	6	0,1	<0,05
Pipit des arbres	ANTRI	201	2	0,1	<0,05
Pie-grièche écorcheur	LANRIO	201	108	0,1	0,5
Rougequeue noir	PHOOCH	163	2	0,1	<0,05
Cisticole des joncs	CISJUN	161	6	0,1	<0,05
Pipit farlouse	ANTPRA	153	4	0,1	<0,05
Pinson des arbres	FRICOE	150	1	0,1	<0,05
Mésange à longue queue	AEGCAU	147	116	0,1	0,5
Huppe fasciée	UPUEPO	73	4	<0,05	<0,05
Tourterelle des bois	STRTUR	68	7	<0,05	<0,05
Moineau friquet	PASMON	61	1	<0,05	<0,05
Grive mauvis	TURILI	47	2	<0,05	<0,05
Bécasseau variable	CALALP	43	2	<0,05	<0,05
Hibou moyen-duc	ASIOU	42	4	<0,05	<0,05
Pie-grièche à tête rousse	LANSEN	39	12	<0,05	0,1
Chevalier guignette	ACTHYP	33	1	<0,05	<0,05
Chevêche d'Athéna	ATHNOC	26	13	<0,05	0,1
Pic épeiche	DENMAJ	22	1	<0,05	<0,05
Bergeronnette grise	MOTALB	20	0	<0,05	<0,05
Rousserolle turdoïde	ACRARU	17	10	<0,05	<0,05
faucon crécerelle	FALTIN	15	1	<0,05	<0,05
Epervier d'Europe	ACCNIS	10	0	<0,05	<0,05
Locustelle luscinioïde	LOCLUS	10	3	<0,05	<0,05
Serin cini	SERSER	10	0	<0,05	<0,05
Pipit rousseline	ANTRIS	9	3	<0,05	<0,05
Pouillot à grands sourcils	PHYINO	9	0	<0,05	<0,05
Coucou gris	CUCCAN	8	1	<0,05	<0,05
Bruant zizi	EMBCIR	8	0	<0,05	<0,05
Bruant ortolan	EMHOR	8	0	<0,05	<0,05
Chouette effraie	TYTALB	8	1	<0,05	<0,05
Alouette des champs	ALAARV	7	0	<0,05	<0,05
Gallinule poule d'eau	GALCHL	7	0	<0,05	<0,05
Geai des chênes	GARGLA	7	1	<0,05	<0,05
Hibou petit-duc	OTUSCO	7	0	<0,05	<0,05

Râle d'eau	RALAU	7	0	<0,05	<0,05
Phragmite aquatique	ACROLA	6	0	<0,05	<0,05
Fauvette babillard	SYLCUR	6	1	<0,05	<0,05
Gros-bec casse-noyaux	COCTES	5	2	<0,05	<0,05
Bécassine des marais	GALAGO	5	0	<0,05	<0,05
Pie bavarde	PICPIC	5	1	<0,05	<0,05
Merle à plastron	TURTOR	5	1	<0,05	<0,05
Bécasseau minute	CALUTA	4	2	<0,05	<0,05
Pic épeichette	DENMIN	4	0	<0,05	<0,05
Aigrette garzette	EGRGAR	4	0	<0,05	<0,05
Bruant jaune	EMBCIT	4	0	<0,05	<0,05
Hypolaïs icterine	HIPICT	4	0	<0,05	<0,05
Engoulevent d'Europe	CAPEUR	3	0	<0,05	<0,05
Pinson du Nord	FRIMON	3	0	<0,05	<0,05
Loriot d'Europe	ORIORI	3	0	<0,05	<0,05
Pouillot de Bonelli	PHYBON	3	1	<0,05	<0,05
Tourterelle turque	STRCTO	3	0	<0,05	<0,05
Fauvette épervière	SYLNIS	3	0	<0,05	<0,05
Chevalier cul-blanc	TRIOCH	3	0	<0,05	<0,05
Rousserolle verderolle	ACRRIS	2	2	<0,05	<0,05
Pipit spioncelle	ANTSPI	2	0	<0,05	<0,05
Héron cendré	ARDCIN	2	0	<0,05	<0,05
Tarin des aulnes	CARNUS	2	0	<0,05	<0,05
Pigeon ramier	COLBUS	2	0	<0,05	<0,05
Caille des blés	COTNIX	2	0	<0,05	<0,05
Bihoreau gris	NYCNYC	2	0	<0,05	<0,05
mésange noire	PARATE	2	0	<0,05	<0,05
Grive litorne	TURPIL	2	0	<0,05	<0,05
Rousserolle Isabelle	ACRAGR	1	0	<0,05	<0,05
Martinet noir	APUAPU	1	0	<0,05	<0,05
Hibou des marais	ASIFLA	1	0	<0,05	<0,05
Buse variable	BUTBUT	1	0	<0,05	<0,05
Bécasseau cocorli	CALFER	1	0	<0,05	<0,05
Sizerin flammé	CARMEA	1	0	<0,05	<0,05
Bruant nain	EMBPUS	1	0	<0,05	<0,05
Hypolaïs bottée	HIPCAL	1	1	<0,05	<0,05
Hypolaïs pâle	HIPPAL	1	0	<0,05	<0,05
Bergeronnette des ruisseaux	MOTCIN	1	0	<0,05	<0,05
Pouillot brun	PHYFUS	1	0	<0,05	<0,05
Bouvreuil pivoine	PYRULA	1	0	<0,05	<0,05
TOTAL		153.234	23.537	-	-